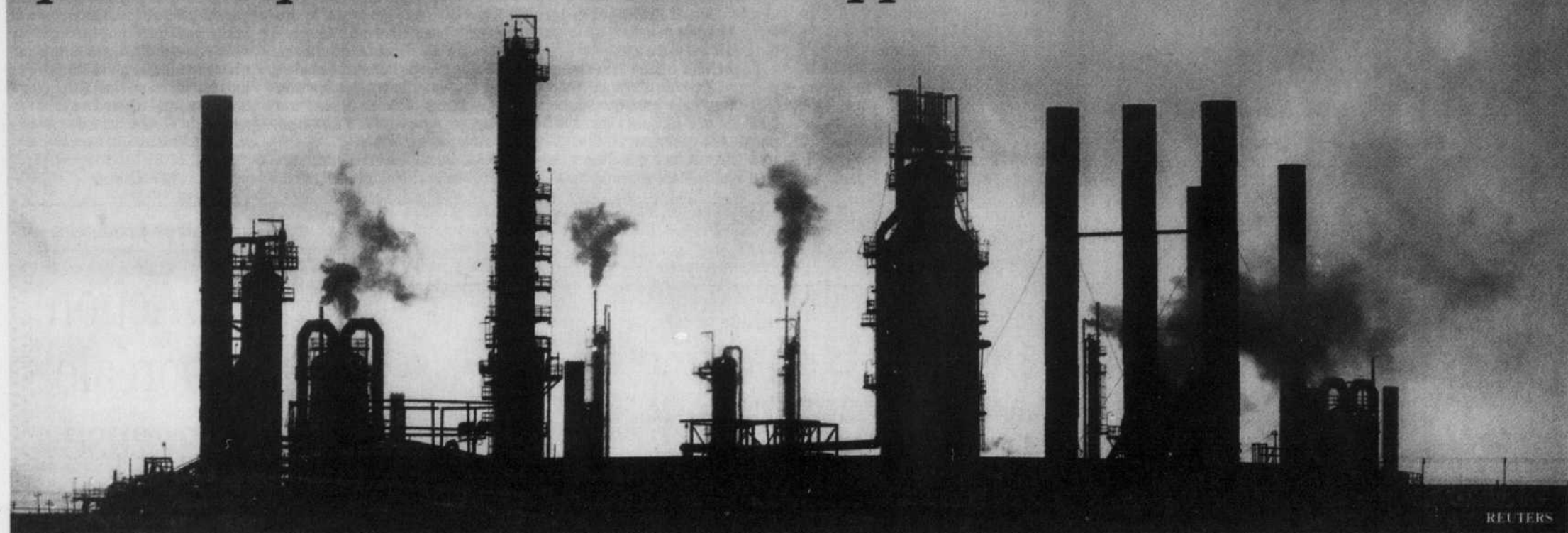




LE DEVOIR

Les négationnistes passent à l'attaque

Les adversaires de Kyoto mobilisent des chercheurs américains pour attaquer la crédibilité du rapport de l'ONU sur le climat



LOUIS-GILLES FRANÇEUR

En prévision du choc que risquent de provoquer ce matin les conclusions des experts sur le climat réunis à Paris depuis une semaine, des négationnistes nord-américains et canadiens ont entrepris d'attaquer la crédibilité du quatrième rapport onusien, qui sera dévoilé ce matin, pendant que d'autres reprochaient à mots couverts aux gouvernements et aux écologistes de trop mettre l'accent sur la lutte contre les causes du mégaproblème.

Ces attaques ont toutefois des allures de baroud d'honneur devant l'importance que prend le dossier des changements climatiques aux États-Unis, où trois aspirants à la présidence, un républicain et deux démocrates, ont publiquement pris position depuis

deux jours en faveur d'un engagement ferme des États-Unis dans la bataille du climat.

Au Canada cependant, le Natural Resources Stewardship Project (NRSP) dénigrait par communiqué la crédibilité du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), dont le «Sommaire réservé aux décideurs» a été débattu et finalement approuvé la nuit dernière par plus de 500 climatologues et scientifiques de partout sur la planète et divulgué à 3h30 ce matin, heure d'ici. C'est l'ébauche soumise à cet imposant groupe scientifique que *Le Devoir* dévoilait samedi dernier.

Pour le NRSP, qui a mobilisé plusieurs chercheurs

états-uniens à l'appui de sa thèse néanmoins marginale, l'adoption du sommaire proposé par le GIEC est un geste plus politique que scientifique.

L'adoption du sommaire proposé par les scientifiques mandatés par l'ONU serait un geste plus politique que scientifique

Citant Richard Lindzen, professeur au MIT de Boston et membre du GIEC, le NRSP soutient que les conclusions du sommaire «traduisent un consensus entre des représentants gouvernementaux (dont plusieurs représentent leur pays au sein du protocole de Kyoto) plutôt qu'entre des scientifiques».

Aussi, ajoute le groupe négationniste, le rapport lui-même ne sera pas disponible avant le mois de mai, car il faudra le modifier pour le rendre conforme aux conclusions de la rencontre scientifique de

Paris. Au cours de cet exercice, ajoute le communiqué du groupe canadien, on ne sait pas ce qui se passera, les auteurs du rapport final ayant fait le serment de garder secrètes leurs délibérations. Le NRSP poursuit ses attaques contre la crédibilité du GIEC en ajoutant que plusieurs de ses membres censés contrôler les études et le bilan quinquennal statuent aussi sur leurs propres études.

La réalité est quelque peu différente, car les analyses et les constats du GIEC sont basés sur une intégration des données et des analyses de 19 grands modèles mathématiques prévisionnels qui aboutissent par des chemins différents à des conclusions très similaires. Le bilan quinquennal du GIEC synthétise

VOIR PAGE A 10: CLIMAT

■ Kyoto: l'opposition tente de forcer la main des conservateurs, page A 4

Pas de changement de cap en justice

Le remplaçant de Vic Toews tiendra la même ligne

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le milieu juridique nourrit ces jours-ci l'espoir de voir le gouvernement conservateur procéder au même virage en matière de justice criminelle que celui observé sur le front environnemental. Le Barreau du Québec, notamment, souhaite que le nouveau ministre fédéral, Rob Nicholson, se montre plus modéré et fasse marche arrière en ce qui concerne certaines initiatives législatives. Tout indique pourtant qu'il n'en sera rien.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, le Barreau du Québec a envoyé en 2006 plusieurs lettres au ministre fédéral de la Justice, la plupart pour critiquer ses nombreux projets de loi resserrant la justice criminelle. Le Barreau refuse aujourd'hui de les rendre publiques, espérant qu'avec le remplacement de Vic Toews par Rob Nicholson Ottawa adoucira ses positions. Son

VOIR PAGE A 10: JUSTICE

INDEX

Annonces.....	A 4	Monde.....	B 9
Avis publics ..	B 6	Mots croisés ..	B 7
Cinéma	B 3	Nature.....	B 8
Décès	A 4	Resto.....	B 7
Éditorial	A 8	Sudoku.....	B 8
Idées	A 9	Télévision.....	B 4
Météo.....	B 7	Week-end.....	B 1

Caméra folle pour acteurs en délire

Jocelyn Michel propose un roman-photo en 15 tableaux à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal

ODILE TREMBLAY

À la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal, l'ange du bizarre a posé son aile sur 15 photos d'acteurs québécois. Cette exposition souffle le spectateur par l'originalité de ses mises en scène. Derrière la caméra: Jocelyn Michel, 31 ans et un œil d'exception.

Oubliez les galeries de portraits en tête de pipe. Il s'agit d'une sorte de roman-photo en 15 tableaux étranges qui disent

tout et suggèrent le reste.

Un des clous de l'expo est la photo d'Isabelle Blais patageant dans une piscine à moitié vide, une tête de Mickey Mouse en guise d'interlocuteur, sous un ciel de nuages lourds. Saisissant également, ce portrait de Raymond Bouchard dans le bric-à-brac d'Ameublement Elvis, avenue Papineau. Quant à la scène où Marie-Chantal Perron semble s'envoler près d'un petit

VOIR PAGE A 10: CAMÉRA



Marie-Chantal Perron, une des figures retenues par Jocelyn Michel.

POLITIQUE DU MÉDICAMENT

Gratuité pour les uns, dégel pour tous les autres

3,2 millions de Québécois couverts par le régime public verront leur facture grimper

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Québec — C'est finalement une politique de médicament oscillant entre développement économique et justice sociale qui a été présentée hier aux Québécois par le gouvernement Charest au terme d'une réflexion qui aura duré plus de quatre ans. D'un côté, Québec rétablit la gratuité des médicaments pour les plus vulnérables; de l'autre, il met fin au gel des prix des médicaments, dénoncé avec insistance par les compagnies pharmaceutiques, pour introduire une indexation qui suivra désormais le rythme de l'inflation.

Les quelque 3,2 millions de Québécois couverts par le régime public verront donc leur facture grimper, à l'exception de ceux pour qui on avait rétabli la gratuité après qu'ils l'eurent perdue aux mains des péquistes. Aux 45 000 personnes âgées pour lesquelles le gouvernement Charest avait rétabli la gratuité en 2005 s'ajouteront l'été prochain 280 000 personnes jugées

VOIR PAGE A 10: MÉDICAMENT

■ Accueil favorable du milieu de la santé, à lire en page A 5



Philippe Couillard

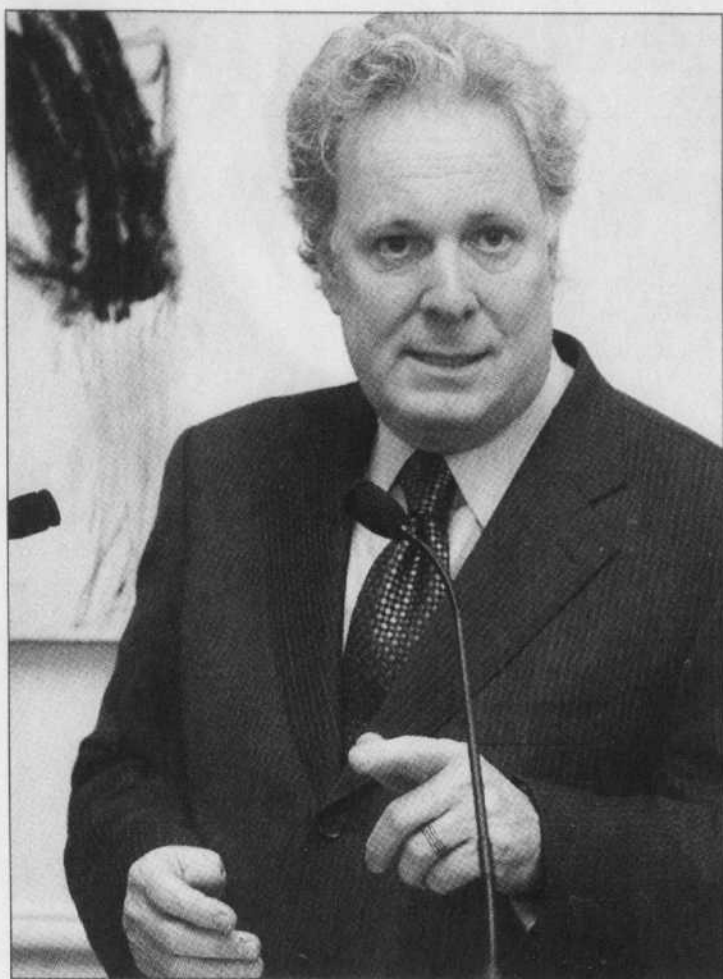


LES ACTUALITÉS

PARIS

Ségolène Royal boude Jean Charest

Le premier ministre rencontre Nicolas Sarkozy ce matin



PIERRE VERDY AFP

Jean Charest aura eu moins de chance qu'André Boisclair: Ségolène Royal a prétexté un horaire incompatible pour ne pas le rencontrer.

CHRISTIAN RIOUX

Paris — De passage à Paris pour une conférence sur l'environnement, le premier ministre Jean Charest en profitera pour déjeuner ce matin avec le principal candidat de la droite à l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy. Toutefois, contrairement à André Boisclair, qui avait décroché la semaine dernière des entretiens avec les deux principaux prétendants à la présidence, le premier ministre a essuyé un refus de la candidate socialiste. Au bureau de Ségolène Royal, on a prétexté un «déplacement» rendant impossible de trouver un moment propice durant les trois jours que Jean Charest passera à Paris. La candidate était à Grenoble hier soir et n'a pas annoncé de déplacement à l'étranger.

«Malheureusement, les horaires ne coïncidaient pas. Il y aura d'autres occasions sans doute pour nous de se rencontrer», a déclaré le premier ministre. Jean Charest ne rencontrera pas non plus son homologue Dominique de Villepin, auprès de qui il dit ne pas avoir sollicité de rendez-vous, mais il s'entretiendra ce matin en tête-à-tête avec le président Jacques Chirac.

La semaine dernière, la candidate socialiste avait provoqué la colère de Stephen Harper et de Stéphane Dion en évoquant les «valeurs qui nous sont communes, c'est-à-dire la souveraineté et la liberté du Québec». De Davos, en

Suisse, Jean Charest avait emboîté le pas à ses collègues fédéraux et reproché à Ségolène Royal «de tenter d'influencer les Québécois». Le premier ministre ne voit pas de lien entre ces événements et la réponse de la candidate à ses demandes d'entretien.

Lors du déjeuner avec Nicolas Sarkozy, les anciens premiers ministres Jean-Pierre Raffarin et Alain Juppé se joindront à eux. Le premier est le commissaire français des fêtes du 400^e anniversaire de Québec alors que le second copréside la Conférence pour une gouvernance écologique mondiale, à laquelle Jean Charest participe jusqu'à demain.

Initiative personnelle du président Jacques Chirac, cette conférence rassemble sur une base informelle des responsables politiques et d'organisations non gouvernementales d'une soixantaine de pays. La rencontre vise à promouvoir la création d'un organisme de l'ONU qui serait à l'environnement ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est à la santé.

Le premier ministre du Québec et le président de la France avaient déjà discuté de cette question en 2003 lorsque Jacques Chirac avait passé des vacances au Québec. Jean Charest juge que l'atmosphère n'a jamais été si propice à des

progrès. «On sent que ça bouge», a-t-il dit, même à Washington et à Ottawa, qui viennent tous deux d'amorcer un virage vert. «Ce que je sens, c'est que c'est beaucoup poussé par l'opinion publique. [...] L'enjeu n'est plus de savoir s'il y a un réchauffement climatique mais ce que nous devons faire.»

Deux ateliers

Jean Charest interviendra à deux ateliers. Le ministre canadien de l'Environnement, John Baird, participe aussi à l'événement. Jean Charest dit avoir prévu une discussion avec son homologue afin d'échanger des informations. «On se coordonne sans pour autant demander de permission. On n'est pas dans ce monde-là.» Le premier ministre compte notamment faire valoir l'exemple de la concertation environnementale qu'entretient le Québec

avec les six États américains et les quatre provinces canadiennes de l'est de l'Amérique du Nord.

Jean Charest juge positif le virage environnemental qui s'amorce à Ottawa. Mais il estime néanmoins que si le gouvernement canadien veut appliquer les traités environnementaux, «il devra trouver une façon que nous soyons d'une façon ou d'une autre à la table».

Hier, Jean Charest a rencontré Laurence Pariseau, présidente du

MEDEF, équivalent français du Conseil du patronat. Comme il le fera lors d'un tête-à-tête avec Jacques Chirac aujourd'hui, il s'est entretenu avec elle du projet de création d'une zone de libre-échange transatlantique entre l'Union européenne et le Canada.

«Stratégiquement, ce serait une très belle occasion pour l'Union européenne de se faire une tête de pont sur les Amériques et en particulier pour la France», a dit Jean Charest. L'entente pourrait tout particulièrement porter sur des domaines comme la mobilité de la main-d'œuvre et la coopération scientifique et technique, qui relèvent des provinces. Jusqu'ici, les responsables français se sont cependant montrés très peu enthousiastes devant ce projet depuis longtemps défendu par Jean Charest.

Jean Charest n'a pas voulu commenter la grogne qui se manifeste au Parti québécois à l'endroit d'André Boisclair. «On va laisser le soin aux gens du Parti québécois de faire leurs débats.» Il a cependant dit se réjouir du succès du récent voyage du chef péquiste à Paris. «C'était très important à mes yeux que M. Boisclair puisse avoir une visite qui était au plus haut niveau», a-t-il dit. Le premier ministre avait d'ailleurs donné des indications en ce sens à la délégation générale. «Quand on est à l'extérieur du Québec, on laisse tomber les considérations partisans.»

Le Devoir

Aires protégées

L'Action boréale accuse

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Au moment où le premier ministre Jean Charest se pointe à Paris au Sommet sur l'environnement convoqué par le président Jacques Chirac, l'Action boréale l'accuse, ici au Québec, de renier les engagements qu'il a pris au Sommet de Rio en 1992 alors qu'il avait engagé le Canada à atteindre un objectif de conservation minimale de 12 % de son territoire.

Actuellement, selon les normes de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), le Québec protège 3,4 % de son territoire contre toute exploitation commerciale alors que le Canada est en bonne voie avec une protection complète de 10 % de son territoire. En réalité, c'est le retard du Québec qui empêche pour l'instant le Canada d'avoir atteint son objectif global.

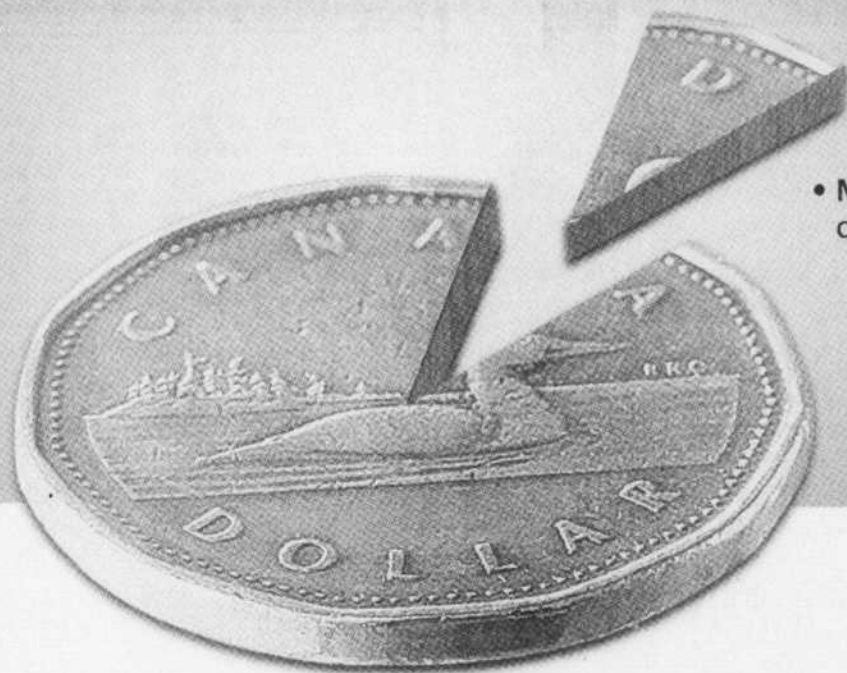
Pour le groupe environnemental fondé par le poète-chansonnier Richard Desjardins, la remise en question récente de cet engagement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, traduit le «manque de courage politique en matière de protection de l'environnement» du Parti libéral du Québec.

Selon Henri Jacob, président de l'Action boréale, «durant la campagne électorale [de 2003], Jean Charest avait bien promis d'atteindre 8 % de territoire protégé pour 2005. Après son élection, cette promesse a été reportée à 2006. Le 12 avril 2006, Claude Béchar s'engageait fermement à publier un registre des aires protégées du Québec, qui respecterait la norme de l'UICN, laquelle stipule que toute activité industrielle doit être exclue des aires protégées. Quatre ans après l'arrivée des libéraux au pouvoir, aucune aire protégée n'a encore été décrétée au Québec. Pire, M. Béchar remet en cause ce qu'il avait annoncé, à l'image d'autres dossiers environnementaux comme Orford, l'Asuapmshuan et le Triton, dans lesquels il privilégie la surexploitation irréfléchie au détriment de l'environnement, héritage de nos enfants».

L'Action boréale estime que l'action gouvernementale en matière d'aires protégées en forêt boréale «met en péril d'autres emplois» à travers le Québec parce que ces aires font partie des conditions de certification FSC qu'exigent les grands réseaux de distribution internationaux pour acheter le bois d'ici. Jusqu'ici, conclut l'Action boréale, le gouvernement Charest a confiné le Québec dans ce domaine au statut de «cancer» par rapport aux autres provinces.

Le Devoir

ON DIT BIEN DES CHOSES SUR LE COÛT DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE. MAIS QUEL EST LE COÛT RÉEL DE CES MÉDICAMENTS ?



• Médicaments d'origine brevetés

Moins de 10 cents de chaque dollar consacré aux soins de santé au Québec¹!

Considérons maintenant comment ils contribuent à réduire...

• les taux de mortalité:

le nombre des décès attribuables aux crises cardiaques a diminué de 64 %; les décès liés à la bronchite, l'asthme et l'emphysème sont aujourd'hui 71 % moins nombreux; et le taux de mortalité associé au VIH / sida a chuté de 78 %².

• le nombre d'hospitalisations:

diabète – baisse de 39 %; maladies respiratoires – baisse de 44 %; maladies du foie – baisse de 31 %².

Nous croyons que, lorsque votre médecin vous prescrit un médicament d'origine breveté, il s'agit là d'un bon investissement dans votre santé et votre qualité de vie. Et vous?



Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada

www.canadapharma.org

Références: 1. Calcul de Rx&D basé sur des données de l'Institut Canadien D'information sur la santé, IMS Health Canada et CEPMB, rapports publiés en 2006.
2. Sur une période de 20 ans. Source: Eco-Santé OCDE, rapport publié en 2006.

POLITIQUE

Tourmente au Parti québécois

Boisclair veut ramener les souverainistes au bercail

«Parce que j'apprends, je change», dit le chef péquiste



Christian Rioux

Haro sur le baudet

Les destinées politiques sont impénétrables. Un jour au faite, le lendemain dans la cave et bientôt sous terre. Qui sait? Les carrières de nos dirigeants politiques ressemblent plus souvent à des montagnes russes qu'à un long fleuve tranquille.

Le hasard aura voulu que, la semaine dernière, le chemin d'André Boisclair croise celui de la candidate socialiste Ségolène Royal. Par une curieuse coïncidence, les deux leaders ont de nombreux points en commun. Pour tout dire, depuis quelques mois, leurs parcours se ressemblent étrangement.

C'est à peine si on se souvient aujourd'hui qu'ils avaient tous deux été plébiscités en un seul tour de scrutin par plus de 50 % des militants de leur parti respectif. Deux victoires éclatantes. Il y a quelques semaines encore, ils symbolisaient le renouveau et, plus encore, une nouvelle génération. Et pour cause: André Boisclair a attiré au Parti québécois 40 000 nouveaux membres. Ségolène Royal a fait augmenter de 50 % le membership du Parti socialiste. Dans les deux cas, il s'agit de jeunes, ceux-là mêmes qui, disait-on, préféreraient les jeux vidéo à la politique.

Et la ressemblance ne s'arrête pas là. Les candidats partagent un profil atypique. L'un est une femme, ce qui représente une vraie révolution des mœurs en France. L'autre n'a jamais caché son orientation sexuelle ni ses frasques de jeunesse, ce qui a aussi créé une certaine émotion au Québec.

Or voilà qu'après avoir dominé sans partage les sondages, l'un et l'autre piquent du nez. Autrefois «brillants», «dynamiques» et «rafraîchissants», les voilà soudain devenus «gaffeurs», «inexpérimentés» et «immatures». Que s'est-il donc passé?

Il ne s'agit pas de dissimuler les erreurs évidentes commises par les deux candidats mais d'observer par quel mécanisme étrange la machine s'est emballée.

Les célèbres «gaffes» de la candidate Ségolène Royal sont vite devenues un leitmotiv qu'on répète aujourd'hui sans même avoir à rappeler exactement de quoi il s'agit. Or, si la candidate a effectivement trébuché sur quelques phrases à l'étranger, plusieurs de ces erreurs supposées n'ont toujours pas été démontrées. Ainsi en est-il de son silence devant les déclarations sur Israël d'un élu du Hezbollah (qui avaient été mal traduites, dit-on). Ce silence n'a pas empêché la candidate de traiter de terroriste la même organisation (ce que Jacques Chirac n'a jamais fait). Et que dire de cette phrase ambiguë sur la rapidité de la justice chinoise dont le sens demeure impénétrable, à moins de soupçonner Ségolène Royal de maïsisme? Quant aux raisons pour lesquelles un candidat n'aurait pas le droit de faire en privé de l'humour à propos de la Corse, elles nous échappent encore.

Qu'importe de toute façon puisque les célèbres «gaffes», vraies ou fausses, sont passées depuis longtemps aux profits et pertes. Plus vous essaieriez de vous en expliquer, plus elles vous colleront à la peau.

André Boisclair, lui non plus, n'a pas dit que des choses brillantes. Mais mettons un instant la maladresse politique de côté pour s'intéresser au sens — une fois n'est pas coutume. Il faudra nous expliquer ce qu'il y a d'insensé à considérer que les crucifix n'ont pas, en principe, leur place dans les bâtiments publics. Ce qui ne signifie pas qu'il faille décrocher ceux de l'Assemblée nationale et des conseils municipaux. L'histoire a aussi ses droits.

Maladresse encore que cette déclaration sur la distance que le Parti québécois devrait conserver avec les syndicats? Lucien Bouchard n'a jamais pensé autrement! Ici aussi, on assiste à un phénomène d'imprégnation qui colore tout. De mémoire de correspondant, on avait rarement vu visite à Paris plus réussie que celle d'André Boisclair. Qu'importe, on n'en retiendra rien. Elle aussi est passée aux profits et pertes. Inutile d'insister.

Il ne faut pas exagérer les parallèles, mais il y a tout de même quelque chose d'étonnant dans cette façon de passer, sans transition, de l'admiration béate à l'insurrection armée.

Comment ne pas remarquer que, si les deux candidats ont fait des gaffes, ils tentent aussi, comme par hasard, d'imposer une nouvelle orientation à deux partis sociaux-démocrates. Évoquer Tony Blair, dont se revendiquent Mme Royal et M. Boisclair, n'est pas plus facile dans les syndicats québécois que dans le Parti socialiste français. Et puis, donner le pouvoir à une nouvelle génération, même si chacun fait semblant d'applaudir, ne peut que vous créer des ennemis. Remarquons d'ailleurs que, selon le sondage CROP, le taux de satisfaction à l'égard d'André Boisclair est le plus bas chez les 55-60 ans, pour ne pas dire les baby-boomers.

Pauvres électeurs. Comment ne seraient-ils pas cyclothymiques alors que les médias le sont par nature, eux dont la loi consiste souvent à gonfler juste assez une nouvelle pour pouvoir la dégonfler aussitôt? Cela fait deux nouvelles pour le prix d'une. Ainsi, ceux qui sont allés jusqu'à affirmer la semaine dernière que Ségolène Royal avait dit aux Québécois de voter pour l'indépendance — ce qu'elle n'a jamais dit — en ont été quittes pour un second scoop tout aussi fumant lorsque, le lendemain, elle a démenti ces propos... qu'elle n'avait pas vraiment tenus.

De toute façon, reconnaissons que l'image des dirigeants politiques passe de moins en moins par le filtre de l'information. Les officines politiques ont compris depuis longtemps qu'elle est de plus en plus dépendante d'animateurs de variété et de chroniqueurs qui sont le plus souvent aussi des amuseurs. Pour faire acte de contrition, rien de tel qu'une entrevue avec Christiane Charrette.

À entendre les déclarations invitant André Boisclair à quitter la direction du Parti québécois, on pense à ces dirigeants d'entreprises rémunérés à coups de *stock options* et sommés de prendre la porte à la première chute du cours boursier. Comme si les électeurs s'étaient transformés en actionnaires: vite, rendez-moi mon argent!

Ce ne sera pas la première fois qu'après avoir succombé au jeu de la séduction, la foule se prend tout à coup du désir païen de détruire ses idoles. Se pourrait-il que Ségolène Royal et André Boisclair n'aient jamais été aussi beaux, aussi intelligents et aussi doués qu'on l'a dit? Cela pourrait donc signifier qu'ils ne sont pas non plus les êtres immatures, gaffeurs et insignifiants qu'on décrit aujourd'hui.

crioux@ledevoir.com

Acculé dans les câbles, André Boisclair lance un appel aux souverainistes tout en décrivant une plate-forme électorale axée sur la création de la richesse et l'environnement.

ROBERT DUTRISAC

Québec — André Boisclair s'est donné l'objectif de stopper la désaffection croissante des souverainistes envers le Parti québécois.

«Le défi, c'est de lancer un appel à tous les souverainistes de revenir au Parti québécois», a dit André Boisclair à l'issue de la première journée du caucus de ses députés qui se termine aujourd'hui. Le chef a indiqué qu'il sera question de souveraineté en campagne électorale et a réitéré son engagement à tenir un référendum le plus rapidement possible au cours du prochain mandat.

Le chef péquiste émergeait ainsi d'une semaine de tourmente où son leadership fut mis à mal par les sorties publiques de Bernard Landry. André Boisclair a dit qu'il allait écouter le message que tous ses députés lui ont livré hier: «Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.» Il est en mesure de changer. «Parce que j'apprends, je change», a-t-il dit.

Plusieurs souverainistes, dont Bernard Landry, craignent que le leadership défaillant d'André Boisclair ne compromette pour longtemps l'accession du Québec à la souveraineté. «Le PQ connaît des ratés dans le leadership. Il est clair que, si rien ne change, on s'en va nulle part», a soutenu hier le président du Conseil de la souveraineté, Gérard Larose. L'ancien chef syndical a rappelé qu'il y a plus de souverainistes que de péquistes. «Je suis toujours surpris que les grands stratèges électoraux n'aient pas tiré la conclusion que ce qui est mobilisateur, c'est la question de l'indépendance du Québec.»

Si les intentions de vote en faveur du PQ se situent à 32 %, comme le montre le dernier sondage Léger Marketing-Le Devoir, l'appui à la souveraineté-association, de son côté, se maintient à 45 %.

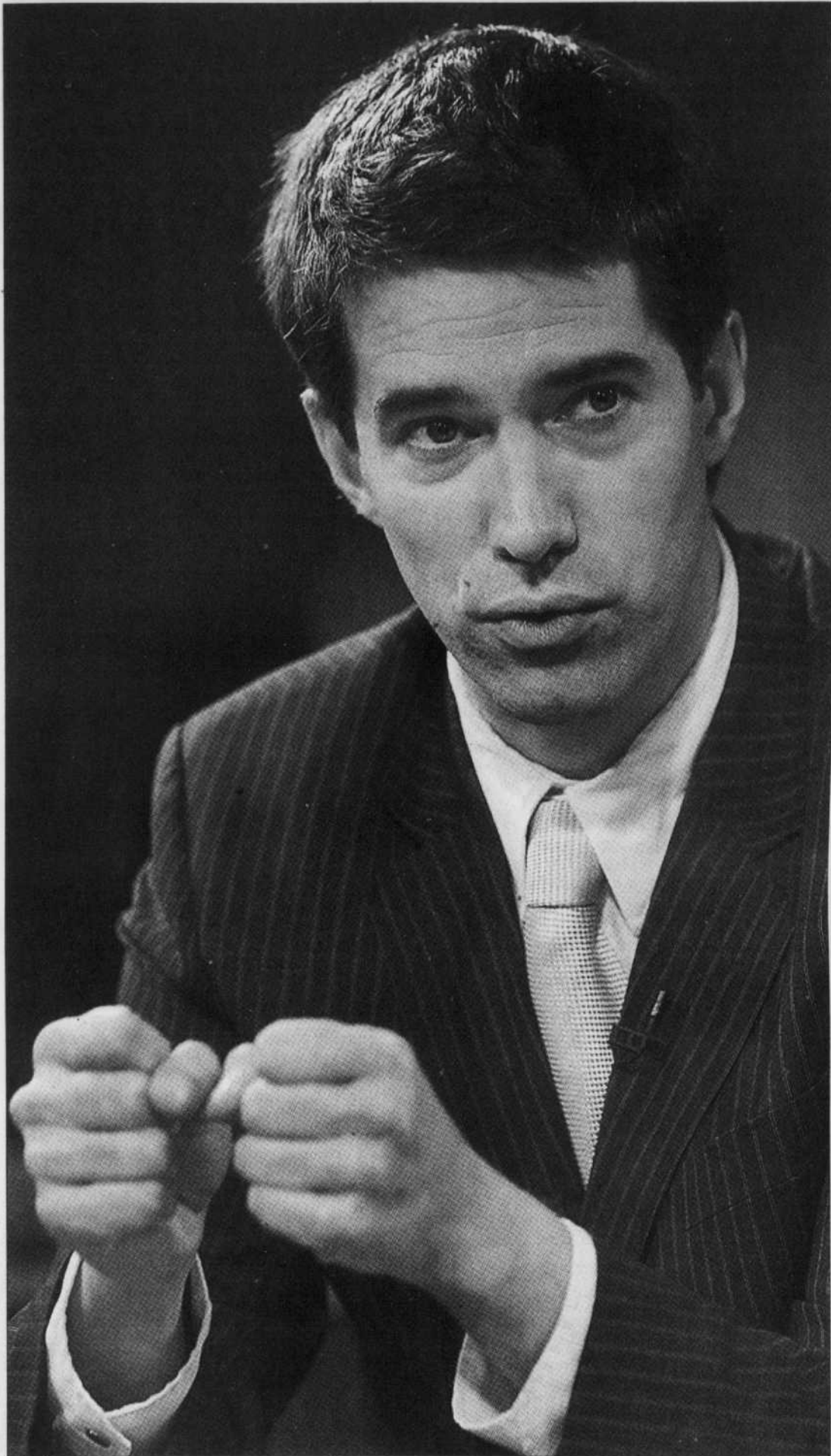
Hier, les députés péquistes ont pris connaissance des grandes lignes de la plate-forme électorale du parti. André Boisclair a donné un bref aperçu de deux thèmes qu'il entend exploiter lors de la campagne électorale. «Nous aurons un propos sur le développement économique», a-t-il dit. «Nous sommes au PQ très préoccupés par la situation économique», surtout dans les régions. «Nous devons, au Québec, faire en sorte d'être plus compétitifs, de créer plus de richesse chez nous.»

Le chef péquiste s'est aussi engagé «à faire une loi sur les changements climatiques». Un gouvernement péquiste exigera davantage du secteur privé en matière de protection de l'environnement.

Lors de la prochaine campagne électorale, le PQ «ne sera pas le même qu'en 2003», a dit M. Boisclair. Les valeurs social-démocrates du PQ seront «actualisées» autour d'un réinvestissement en éducation et d'un soutien à la petite enfance.

En matière d'accommodements raisonnables, André Boisclair propose l'imposition d'un «code de référence» pour guider tous les administrateurs publics. Le gouvernement mandaterait un forum de sous-ministres pour répertorier les pratiques qui ont cours en matière d'accommodements raisonnables. «Le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe incontournable», a dit le chef péquiste. Ainsi, il ne serait pas question que la Société d'assurance automobile du Québec puisse continuer cette pratique révélée par *La Presse*: faire en sorte que ce soient exclusivement des évaluateurs masculins qui fassent passer les examens de conduite aux juifs hassidiques.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

André Boisclair traverse une semaine éprouvante en raison de la charge menée contre son leadership par celui à qui il a succédé, Bernard Landry. Hier, le chef péquiste a indiqué qu'il ne se laisserait pas abattre si facilement et qu'il était en mesure de changer.

Dumont ne veut pas de Ghislain Lebel à l'ADQ

Le péquiste orphelin n'en continue pas moins d'admirer le chef adéquiste

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le chef adéquiste Mario Dumont ne veut pas de l'ancien député bloquiste et ancien candidat à la direction péquiste Ghislain Lebel dans son équipe.

M. Lebel avait révélé au *Devoir* mercredi qu'il ne souhaitait pas renouveler sa carte de membre du Parti québécois et qu'il voterait pour l'ADQ lors des prochaines élections. Il a aussi confié avoir songé à représenter la formation de Mario Dumont dans Chambly, perspective qu'il avait abordée avec la présidente de la commission des aînés de l'ADQ, Luce Dupuis (une ancienne députée péquiste). Mme Dupuis avait plus tôt sondé l'intérêt de M. Lebel pour une candidature adéquiste dans Belœil.

Mais le chef adéquiste s'est montré très net hier. À la question: «Êtes-vous prêt à l'accueillir dans vos rangs?», il a répondu «non» sans hésiter. «Ce que je

sais [...] des positions de ce monsieur serait à mon avis difficilement compatible avec celles de l'ADQ, à moins que, sur des questions comme les [...] autochtones ou [...] l'immigration, il ait évolué beaucoup», a expliqué M. Dumont. En 2002, M. Lebel, notaire aujourd'hui âgé de 60 ans, avait provoqué une grande controverse lorsqu'il avait qualifié de «trahison» l'entente conclue entre le gouvernement péquiste de Bernard Landry et les communautés innues de la Côte-Nord. Il y voyait une ratification implicite de la Constitution de 1982 et un précédent risqué. L'année précédente, M. Lebel avait suscité une polémique dans les rangs bloquistes en fustigeant le multiculturalisme.

Informé du refus de Mario Dumont de l'accueillir à l'ADQ «à un poste actif», M. Lebel a répondu que de toute façon, il n'était pas membre de cette formation politique. «J'aurais été surpris qu'il veuille de moi, car j'ai toujours été un libre-penseur dans toutes les formations politiques auxquelles j'ai adhéré. De toute façon,

je ne cherche pas de job», a-t-il répondu avant d'ajouter: «Ça ne m'empêche pas de dormir [...] et ça ne m'empêche pas d'admirer le courage de M. Dumont sur les accommodements raisonnables.»

Par ailleurs, Mario Dumont a invité les Québécois qui veulent trouver une solution au problème des accommodements raisonnables à rejoindre sans délai l'ADQ. Loin de blâmer les autorités municipales d'Hérouxville pour avoir adopté un règlement sur le sujet, M. Dumont juge plutôt que c'est «un cri du cœur» que ces citoyens ont lancé. «La vraie dérive a eu lieu dans des accommodements déraisonnables. Il faut voir Hérouxville comme un cri du cœur», a-t-il dit. Ce qui s'est passé dans cette municipalité «est le symptôme de ce qui se produit quand les gens en charge manquent à leur devoir et ne répondent pas à l'appel.»

Le Devoir
Avec la Presse canadienne



Martial Boucher
ENSEMBLE

Éthique et culture religieuse pour les 2^e et 3^e années du 2^e cycle du secondaire.

Fascicule A (240 p.) 15,95 \$
Fascicule B (176 p.) 15,95 \$
Guide d'enseignement (82 p.) 47,95 \$

LIDEC Inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

POUR TROUVER
UNE SOLUTION

LES ACTUALITÉS

Respect de Kyoto

L'opposition tente de forcer la main des conservateurs

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — L'intéret récent du gouvernement conservateur envers le problème du réchauffement climatique n'est qu'une manœuvre électorale, a plaidé hier le chef libéral Stéphane Dion.

Pour une quatrième journée consécutive depuis la reprise des travaux aux Communes, les libéraux ont mis l'accent sur l'environnement. Hier, dans le cadre d'une journée de l'opposition, ils ont forcé le débat sur une motion pressant entre autres le gouvernement conservateur minoritaire de «reconfermer l'engagement du Canada à respecter intégralement les principes et les objectifs du protocole de Kyoto».

Le vote sur cette motion devrait avoir lieu lundi, et tout semble indiquer que celle-ci sera adoptée puisque le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique (NPD) ont annoncé qu'ils l'appuieraient. Même si la motion est adoptée aux Communes, le gouvernement n'est cependant pas obligé d'en respecter la teneur.

La stratégie des libéraux vise à obliger les conservateurs à se prononcer, lors d'un vote, en faveur ou non du protocole de Kyoto. Le Bloc avait fait de même avec une motion similaire au printemps 2006.

Rien de tout cela n'ébranle toutefois le gouvernement conservateur, qui s'oppose à ce plus récent effort des libéraux. Selon le ministre de l'Environnement, John Baird, qui n'a en aucun cas critiqué le traité international, c'est l'affirmation dans la motion que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement peut être utilisée dès maintenant pour réduire les émissions qui pose problème.

«Cette motion n'est qu'une tentative de faire dérailler la réglementation la plus stricte des gaz à effet de serre de l'histoire canadienne», a résumé le ministre Baird, défendant les mesures présentées par les conservateurs l'automne dernier. C'est ce plan qui alimente les attaques des libéraux.

Dans son discours pour expliquer et défendre la présentation de la motion, M. Dion s'est aussi attaché, une fois de plus, à dresser la liste des coupes effectuées l'an dernier par le gouvernement conservateur, à son arrivée au pouvoir. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2006, se rendant compte que la population ne lui faisait pas confiance pour s'attaquer à un problème urgent d'envergure internationale, que le premier ministre Stephen Harper a changé de cap, soutenant les libéraux.

Pour le chef de l'opposition officielle, cette volte-face de son adversaire n'est pas sincère.

«Les Canadiens ne sont pas dupes», a fait valoir M. Dion dans son discours aux Communes. Ils savent que le premier ministre n'est pas du tout attaché à la lutte contre les changements climatiques. Son seul engagement est de préparer son parti à une élection.

La motion n'est que la première attaque des libéraux. Aujourd'hui, les députés débattent du projet de loi du libéral Pablo Rodriguez sur le respect des objectifs de Kyoto. Les libéraux espèrent que la mesure sera soumise au vote en troisième lecture le 14 février.

«Il nous faut un nouveau gouvernement», a répété à quelques reprises le chef libéral.

Pas du tout, a répliqué le ministre Baird, qui s'est fait un plaisir de rappeler les «13 ans d'inaction» du gouvernement libéral.

Presse canadienne

Politique du médicament

Accueil favorable dans le milieu de la santé

L'opposition parle de promesse reniée et d'électorisme

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

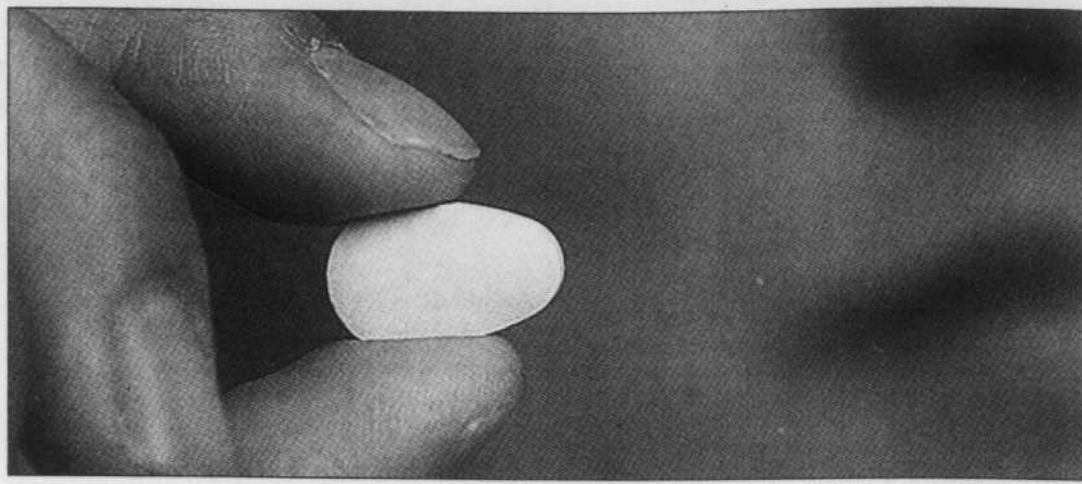
Québec — La politique du médicament déposée hier par le gouvernement Charest a reçu une volée de bois vert de la part de l'opposition. L'Action démocratique du Québec (ADQ) a parlé d'un «exercice cynique et électoraliste» tandis que le Parti québécois (PQ) dénonçait une «promesse libérale reniée pour plus de 350 000 aînés». Par contraste, les milieux de la santé et des sociétés pharmaceutiques ont réservé un accueil plutôt favorable à cette politique qui a suscité un intérêt réel mais prudent chez ces divers intervenants.

La riposte la plus cinglante est venue du chef de l'ADQ, Mario Dumont, qui a accusé le gouvernement Charest de faire preuve de «cynisme» en déposant sa politique du médicament en période préélectorale. «Un sujet aussi délicat, la santé de la population, ne devrait pas se retrouver dans une mouvance de cadeaux électoraux. Il faut qu'un parti politique soit au summum du cynisme pour se comporter comme ça», a-t-il dit.

La porte-parole de l'opposition officielle, Louise Harel, a pour sa part déploré le fait que les assistés sociaux devront financer la gratuité des médicaments à même les coupes «de 82 millions» faites dans leurs prestations. Son chef, André Boisclair, a quant à lui dénoncé la stratégie libérale consistant à «renier les engagements pris aux dernières élections». Jean Charest avait promis la gratuité des médicaments pour les 350 000 aînés bénéficiant du supplément de revenu, a-t-il souligné.

De son côté, Québec solidaire s'est inquiété de l'impact qu'auront certaines dispositions financières sur le portefeuille des Québécois. Selon son porte-parole, Amir Khadir, «la décision du ministre d'indexer le prix des médicaments et de maintenir la règle de 15 ans sur les brevets aggrave la croissance inflationniste des dépenses de médicaments».

Dans le milieu de la santé, la nouvelle politique a toutefois été globalement bien accueillie par les intervenants qui attendaient sa venue avec impatience. La Fédération des médecins spécialistes, la Fédération des médecins résidents et l'Ordre des infirmières y ont vu la concrétisation de nombre de leurs demandes. Seuls les omnipraticiens ont émis un bémol en déplorant le fait qu'ils ont été écartés de la réflexion sur l'usage optimal des médicaments. Pourtant, indique leur fédération, un usage optimal des médicaments «ne peut pas se fai-



ARCHIVES REUTERS

re sans la collaboration des omnipraticiens».

L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES) craint elle aussi que l'usage optimal ne devienne un vœu pieux avec le temps si le gouvernement ne s'attaque pas d'urgence à la grave pénurie de pharmaciens dans les établissements de santé.

Le Regroupement provincial des comités d'usagers ainsi que l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) ont aussi montré un intérêt pour cette nouvelle politique. Mais le président du Regroupement, Jean-Marie Duménil, promet qu'il gardera le ministère à l'œil en ce qui a trait non seulement aux augmentations des primes mais surtout aux éventuelles dérogations qui pourraient changer la donne.

L'importance que revêt le facteur économique dans cette politique a par ailleurs suscité beaucoup de méfiance. La Coalition Solidarité Santé n'a pas caché sa déception de voir que le gouvernement «a cédé aux pressions des compagnies pharmaceutiques» en mettant fin au gel des prix des médicaments brevetés tout en continuant d'accorder à cette industrie la garantie d'achat privilégié de ses produits pendant 15 ans, et ce, au détriment de l'industrie générique, dont les coûts sont moindres.

La porte-parole de cette coalition, Gabrielle Pelletier, s'inquiète aussi de voir que les règles qui régis-

sent cette nouvelle politique sont toujours inconnues. «Nous aurions aimé avoir plus de garanties et plus de transparence.» Comme la CSN, la Coalition Solidarité Santé a tenu à réitérer sa conviction selon laquelle un régime d'assurance médicaments entièrement public serait la voie la plus sûre pour garantir l'accès aux médicaments.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté juge toutefois qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, même si l'annonce d'aujourd'hui ne répond pas entièrement à sa revendication première, c'est-à-dire d'accorder la gratuité à toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000 \$ par an. Une meilleure accessibilité a aussi été réclamée par d'autres intervenants, dont l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic.

Les sociétés de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D) ont pour leur part apprécié de voir le gouvernement reconnaître «le rôle des nouveaux médicaments dans notre système de soins de santé ainsi que celui d'une industrie pharmaceutique dynamique pour la société québécoise». La fin du gel est à cet égard un véritable soulagement pour elles, tout comme pour le Conseil du patronat, qui a chaudement salué cette initiative.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Le Parti vert est plus populaire et plus riche

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Parti vert a le vent... dans les coffres. Depuis l'arrivée d'Elizabeth May à sa tête, le financement du parti environnemental va rondement. Tellement qu'il a amassé, au dernier trimestre, plus d'argent que les instances nationales du Bloc québécois.

Selon les chiffres dévoilés par Élections Canada hier, le Parti vert a reçu au cours des trois derniers mois de 2006 la rondelette somme de 384 215 \$ auprès de 3405 personnes. C'est quatre fois plus que ce que le parti avait réussi à récolter le trimestre précédent. Pour l'année 2006 complète, le PV a récolté plus d'argent (800 000 \$) qu'au cours des années 2004 et 2005 réunies.

«Le Parti vert prend de l'ampleur: dans le nombre de

ses membres, dans les sondages et dans son financement», a lancé à *Devoir* une Elizabeth May visiblement très satisfaite de ces résultats. Elle reconnaît que son élection, en août, a augmenté la visibilité du parti et contribué à sa popularité. Elle estime que le parti pourra continuer sur cette lancée. Elle se fixe même l'objectif de deux millions de dollars pour 2007.

À titre de comparaison, au cours du même trimestre, le Bloc québécois a amassé un peu moins, soit 352 312 \$, auprès de 4306 généreux donateurs. Pour toute l'année 2006 aussi, le Parti vert détrône le Bloc québécois, lequel n'a recueilli que 578 000 \$. Toutefois, ces chiffres sont trompeurs car, depuis l'avènement de la nouvelle loi électorale, chaque circonscription est en droit d'amasser — et de conserver — des fonds qui ne sont rapportés à Élections Canada qu'une fois l'an, au début de l'été.

«Il y a dans les comtés un peu plus d'un million et demi de dollars», confirme le porte-parole du Bloc, Frédéric Lepage. Se sent-il menacé par le Parti vert? «Pas du tout. On a eu une campagne de financement en octobre et en novembre qui a très bien fonctionné. Nous avons rempli nos coffres.»

Le NPQ, compétiteur naturel du PV, ne semble pas affecté pour l'instant par ces chiffres. Pour l'année entière, le parti de Jack Layton a amassé un peu plus de quatre millions de dollars. Notons enfin que, pour la première fois en 2006, le Parti libéral du Canada a récolté plus d'argent que le Parti conservateur au cours du dernier trimestre. Pour l'année entière, toutefois, le PLC traîne la patte, ayant empoché 11 millions contre 19 millions pour le Parti conservateur.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télocopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

I · N · D · E · X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone : 514-985-3322
Télocopieur : 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

MIDI DE LA FRANCE

Villa individuelle luxueuse, tt confort au calme, capacité 4 personnes, piscine, sur terrain clos. 40 min. Aéroport Toulon-Hyères. Mi-mai à fin sept. Séjours à la quinzaine ou au mois.

Juillet-août : 2000 \$/sem.
Autres périodes : 1600 \$/sem.

Réservations, détails et photos sur demande
midameyer@lagoon.nc

*** PARIS XVe ***
Superbe appart. 3^{ie}, meublé ancien, t. équipé, 2-4 pers., parc. Disp. sem./mois. (450) 968-0282

*** PARIS VII - XV ***
Superbe 2 1/2 (Champ-de-Mars) T1 rénové et équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514-272-1803

À PARIS - Marais 400 euros/sem
Provence - Toulon 400 euros/xyzapl@yahoo.fr

CARPENTRAS en Provence.
Près Avignon. Joli et grand 3^{ie} Centre-ville. 514-690-3600

PARIS - CANAL ST-MARTIN
Pour quelques mois des mat. 3 1/2 tout équipé.
900 Euro/m 011 33 1 42 02 08 17
lmi@natscape.ca

307
LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142
4487 de la Roche-Mt-Royal

335
BOIS DE FOYER

*** BOIS DE FOYER SEC ***
De première qualité. Sur livraison seulement. 514-519-3975

342
VÊTEMENTS, FOURRURE

MANTEAU DE CASTOR CANADIEN
très long, grandeur 8 ans.

MANTEAU DE CASTOR AMÉRICAIN
trois-quart, grandeur 8 ans.
Dans les deux cas,
le prix demandé est de 500 \$
514-838-8894

530
COURS

ATELIER D'ÉCRITURE À MTL.
Avec l'auteur, Sylvie Massicotte.
Infos : 450 247-0489

542
MASSOTHÉRAPIE

ABONDANCE ET CRÉATION
Massage énergétique tantrique axé sur l'expansion de votre énergie.
Du mardi au samedi, 2 ou 4 mains.
Pour HF/CPL
Jade : 514-833-1382
lesjardinsjade@videotron.ca

Mona - Nouveau studio!
Massage professionnel.
4804B av du Parc. 514 271-0999

NOUVEAU - Meilleur MASSAGE
Beautés de toutes nationalités.
635 Provoist-Lachine 514 637-1979

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

VAUDREUIL-DORION
Maison unifamiliale, 3 c.c.
À proximité de la gare et services.
178 500\$ 450-510-0159

103
CONDOMINIUMS
ET COPROPRIÉTÉS

Metro Crémazie JOLI CONDO
Joli coin 900 p.c. 2 c.c. fermées.
Salon et s-manger à aire ouverte.
Sys. alarme. Garage privé. À voir!
514-389-1298

OUTREMONT - Luxueux condo
Niveau Terrasse, 4^{ie}.
2 c.c. fermées. 174 000 \$
Agents s'abstienr. 514 272-3300

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

A MONTREAL - Waverly - Liège
R. de chaussée, 5^{ie} Rénové à neuf, grand patio, cour.
514 389-4524 (répondeur)

AHUNTSIC, Vue Rivière 2 1/2
Demi s-s. 520\$ chauffé, éclairé.
Rénové. Libre. 514 382-9802

CDN - LUXUEUX GRAND 5 1/2
sur 2 derniers étages. Vue except.
Lumineux, 3 c.c., 2 1/2 s. de b.
Cuisine équipée, balcons.
Asc. pnc, sauna, Stat. Févier.
1950\$ chauffé. 514 575-0848

CDN - UdeM. Beau, grand 4^{ie}.
Cachet, propre, tranquille, électros,
balcon, rénové. 755\$. Réf. exigées
et vérifiées. 1-819-321-1717

CDN Kent pr. Laviole Beau 5 1/2
Haut duplex. Tranquille, éclairé.
2 électros. Libre. 1 200\$ chauffé.
514 739-0373 514 509-7886

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

LAURIER-HUTCHISON
4 1/2 rénové, 5 électros, stat. ext.
Électrique et chauffage non-inclus.
Libre. 1350\$
514 924-4383 514 844-7275

METRO CADILLAC 4 1/2
3 électros inclus. Libre
900\$ /mois 450-447-8057

OUTREMONT - Grand 7 1/2
26. 1450 p.c. 3 ou 4 c.c. Ensoleillé.
Près de tous services. Libre.
1485\$ chauffé. 514 808-0618

OUTREMONT GRAND 7 1/2
3 c.c. éclairé, bois franc, stat.
Près Bernard. 1950\$ 514-273-0275

164
CONDOMINIUMS À LOUER

MOSAÏQUE CENTRE-VILLE
UN NOM DE PRESTIGE
Quartier financier et international.
De la Gauchetière / Bleury.
Nouveau. Studios. App. + mezz.
1 c.c. 2 c.c. 3 c.c. Électros inox.
A/C. Sécurité. Conciergerie. Gym
Centre d'affaires. 514 397-0002
www.mosaïquesoutham.com

PLATEAU Idéal prof. Invit., stag.
cadres. 3^{ie} tt confort, meublé.
Vais., literie, a.c., cuis. inox.
Lav./sec. Internet h-vit. Cable-
tel. Metro Laurier, 2 min.
Université. Quartier Latin. Tarif
à la semaine. Visa, MC, Amex
514-886-8102

Ville St-Laurent - Rue Muir.
Château de Casson - 4 1/2.
Solarium, foyer, pl. bois, 5 électros.
Garage. Pas d'animaux. Réf.
1350\$ Libre. 514 992-8788

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

PETITE PATRIE sur 2 étages
8 pous, 2 sdb, meublé, jardin.
Réno. Pl. bois. Prés metro J-Taton.
N-Fm. 1300\$/m 514-525-6674

167
MEUBLES

PIED À TERRE MILE-END
Dans maison centenaire rénovée.
Sem : 550\$ - Mois : 1 600\$
514 277-7374 Tt inclus. Stat.
giteaux3lilas@hotmail.com

VX-MONTREAL - LOFT - 900 p.c.
C.c. fermée, garage, piscine.
1700\$/m tt inclus. 514 287 1313

176
CHALET À LOUER

ILES-DE-LA-MADELEINE
Bord de la mer, chalets à louer.
À la sem., meublés, 5 min. plage.
Juillet/août :
450\$/sem/1 c.c. 500\$/sem/2 c.c.
Spécial pour mariages/sem. :
350\$/sem/1 c.c. 400\$/sem/2 c.c.
418 986-2207 418 985-5105

MONT-STE-ANNE - CONDO
2 ou 3 c.c. Foyer, pisc. sauna.
www.condoduplateau.com
2 js ou + 514-327-2929

301
ŒUVRES D'ART

ŒUVRE DE ROCK PLANTE
(Réjan Ducharme) et
Francine Simonin 514-495-9888

RECHERCHE TABLEAUX
R. Richard, Lacourto, Hudson,
et autres. 418-808-8742

303
ANTIQUITÉS

ARMOIRE ANCIENNE À VENDRE
450 246-2837

350
ANIMAUX

COUPLE DE JOLIES
PERRUCHES VERTES
À donner. Cage incluse.
Cause: déménagement.
514 631-0350

410
BUREAUX

Poste de secrétaire-comptable
et service à la clientèle pour maga-
sin de portes et fenêtres. Temps
plein. 514 387-8080 (Demetrio)

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE
OU EST LENT ?
Mise à jour et réparation.
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Julien, étudiant.
Service à domicile.
514 573-7039

Pour publication
section décès

necrologie@lememorial.com
2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2H 1K3
(514) 525-1149
Télocopieur : (514) 525-7999
www.lememorial.com

Le mémorial
Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30

Les petits frères
des Pauvres

La famille des
personnes âgées seules

Pour donner
1.866.627.8653

IMMOBILIER
À VENDRE / À LOUER

230 \$
pour un mois
sur 4 lignes de texte.

50\$ la ligne supplémentaire. L'annonce est annulée en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.

LE DEVOIR

LES PETITES ANNONCES
514 985-3322
petitesannonces@ledevoir.com

**À 2 KM
DE SUTTON**

2 étages sur terrain payager de 4.5 acres avec 3 étangs avec vue panoramique sur les montagnes de Sutton et du Vermont. 4 c.c., 2 s. de b., 8 à m. avec cuisine adj., un gr. salon avec foyer en pierres de taille accompagné d'un ascenseur électrique pour monter le bois, atelier, ch. froide, poêle à combustion lente répondant aux normes enviv., asp. central, Garage chauffé et remisé. MLS 852137 349 000\$

LOUIS DANDENAULT
450 538-4000
LES IMMOBILIERS DYNAMIQUES INC.
DUTTON

**DISCRIMINATION
INTERDITE**

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

161
SOUS-LOCATION

ILE-DES-SŒURS
Grand 3 1/2 meublé, 4 mois.
Garage, cable. 950\$ chauffé.
450 538-5414

163
OFFRE À PARTAGER

OUTREMONT
Chambre obte meublée ou non dans gr maison avec professionnelle non-fumeuse, cable inclus, avec accès cuisine, lav./séch.
420\$/mois tt inclus. 514-274-0510

161
PROPRIÉTÉS À LOUER

PETITE PATRIE sur 2 étages
8 pous, 2 sdb, meublé, jardin.
Réno. Pl. bois. Prés metro J-Taton.
N-Fm. 1300\$/m 514-525-6674

167
MEUBLES

PIED À TERRE MILE-END
Dans maison centenaire rénovée.
Sem : 550\$ - Mois : 1 600\$
514 277-7374 Tt inclus. Stat.
giteaux3lilas@hotmail.com

VX-MONTREAL - LOFT - 900 p.c.
C.c. fermée, garage, piscine.
1700\$/m tt inclus. 514 287 1313

SLA : 3 lettres du mot paralysie

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine!

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE
LATÉRALE AMYOTROPHIQUE
DU QUÉBEC (SLA-Québec)

(514) 725-2653
1-877-725-7725 (sans frais)

560
ENTRETIEN, RÉNOVATION

ENTREPRENEUR RETRAITÉ
Pour vos projets de salle de
bains, cuisine, sous-sol et autres
J. Massé : 514 745-0503
RBO : 6340 8468 01

575
DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres
Assurance complète 514-253-4374

695
AUTOMOBILES

MAZDA PROTÉGÉ 2003 LX. Aut.
A.C. 8 roues. 112 000\$. inspecté.
10 360\$ 514-768-2687 purnsor.

ACTUALITÉS

Montréal, ville sale

Tourisme Montréal appuie son président

Gérald Tremblay dit n'avoir jamais réclamé le départ de Charles Lapointe

ALEXANDRE SHIELDS

L'organisme Tourisme Montréal a réitéré hier son appui à son président, Charles Lapointe, après que le maire Gérald Tremblay eut demandé sa tête en raison des propos qu'il a tenus mardi. M. Lapointe avait déclaré que Montréal était une ville malpropre et que son administration encourageait l'immobilisme. Ironie du sort, cet appui est survenu quelques minutes après que M. Tremblay se fut rétracté, affirmant qu'il n'avait jamais demandé la démission de M. Lapointe.

Le porte-parole de Tourisme Montréal, Pierre Bellerose, a néanmoins fait valoir que le conseil d'administration avait «renouvelé avec enthousiasme sa confiance en Charles Lapointe». «Nous appuyons toutes les actions de cette semaine de M. Lapointe», a-t-il ajouté, en référence à ses propos tenus mardi qui insistaient sur la malpropreté de Montréal et le manque de leadership de l'administration Tremblay dans le domaine. Et selon M. Bellerose, il est maintenant temps de «parler des nouvelles avenues de coopération» entre la Ville et Tourisme Montréal.

Avant même le début de la rencontre extraordinaire tenue par le conseil d'administration de Tourisme Montréal, le maire Tremblay a soutenu qu'il n'avait jamais «demandé la tête de Charles Lapointe». «J'ai demandé, par contre, au conseil d'administration de réfléchir sur ses déclarations; alors, ce sera la décision du conseil d'administration de Tourisme Montréal», a-t-il expliqué sur les ondes d'Info 690.

Plus tôt en journée, M. Lapointe avait reçu l'appui de l'opposition officielle à l'hôtel de vil-

le de Montréal, qui a été prompt à lancer une campagne de lettres d'appui afin de demander à Tourisme Montréal «de ne pas céder au chantage du maire Tremblay». «Garder le silence aurait été bien plus préjudiciable pour l'avenir de Montréal et sa place sur la carte touristique et sur la scène internationale», a écrit le chef de l'opposition, Nushig Eloyan, dans une lettre d'appui qu'elle a fait parvenir à M. Lapointe hier matin.

Projet Montréal

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, a lui aussi dénoncé «la susceptibilité et l'intransigeance» de Gérald Tremblay, une attitude qui équivaut selon lui à de la «censure». «Le maire doit laisser les partenaires de la Ville s'exprimer librement. La déclaration de M. Tremblay démontre clairement qu'il se soucie davantage de son image que de celle de sa ville. Au lieu de prendre acte du problème, il cherche à tuer le message. C'est inquiétant», a commenté M. Bergeron.

Pour sa part, le syndicat des cols bleus de Montréal a également souligné que la ville était malpropre, attribuant cette situation au manque de ressources. Son président, Michel Parent, juge d'ailleurs que la situation est pire dans le centre-ville que dans les nouveaux arrondissements.

«La propreté, l'état du mobilier urbain, l'entretien des rues, boulevards et trottoirs sont autant de petites misères que nous ne voyons plus», a dit Charles Lapointe mardi. Il a proposé du même coup, «sans mettre un sou de plus», d'instaurer «une culture de la qualité». Bref, «que nous fassions avec qualité ce que nous avons à faire».

Le Devoir

Demande d'extradition

Karlheinz Schreiber perd une autre bataille

JIM BRONSKILL

Ottawa — Le long combat mené par Karlheinz Schreiber afin d'empêcher son extradition en Allemagne va se poursuivre pendant encore au moins une ronde ou deux, en dépit du dur coup porté hier par la Cour suprême du Canada.

Le plus haut tribunal au pays a rejeté la demande d'appel de l'homme d'affaires canadien et allemand. Comme cela est la coutume, il n'a pas précisé les raisons ayant motivé son refus.

Schreiber, recherché par la justice allemande qui l'accuse d'évasion fiscale, de fraude et de corruption, a cependant l'intention de faire valoir devant la Cour d'appel de l'Ontario qu'il n'a pas profité d'un procès juste en raison de remarques qu'il prétend préjudiciables faites à son sujet par un porte-parole d'un tribunal allemand, en mars.

Arrêté il y a plus de sept ans, Schreiber a été actif au sein de groupes de pression, a été consultant et a été impliqué dans des ventes d'hélicoptères, d'avions de ligne Airbus et d'armes.

En 2004, le Canada a ordonné son extradition en Allemagne, dont les autorités l'accusent d'évasion fiscale concernant des commissions secrètes de plus de 46 millions de dollars obtenues pour

avoir servi d'intermédiaire dans le cadre de diverses transactions.

Schreiber avait été libéré sous caution moyennant le versement d'une somme de 1,3 million de dollars, mais il a passé la nuit de mercredi à hier dans une prison de Toronto, en attendant la décision de la Cour suprême.

Il demeurera en état de détention au moins jusqu'à la tenue d'une enquête sur cautionnement, la semaine prochaine.

Schreiber est devenu connu au Canada en raison d'allégations de paiements illégaux relativement à l'achat en 1988 de 34 avions de ligne à réaction Airbus par Air Canada, alors société d'État. Aucune accusation n'a été portée.

Il a par la suite été révélé que Schreiber a remis à l'ancien premier ministre Brian Mulroney — aujourd'hui conseiller du gouvernement de Stephen Harper — 300 000 \$ en plusieurs versements ayant débuté en 1993, peu après qu'il eut quitté ses fonctions. Un porte-parole de M. Mulroney a indiqué que cette somme lui avait été versée en guise d'indemnité pour l'aide accordée afin d'assurer la promotion de l'entreprise de pâtes alimentaires de Schreiber et pour avoir favorisé des rencontres avec des dirigeants d'affaires internationales.

Presse canadienne



Le débat a continué de faire rage hier à la Chambre des communes au sujet de l'octroi du contrat d'achat de quatre avions militaires à la société Boeing, certains disant même douter que l'industrie aérospatiale canadienne puisse en profiter. «On va changer le lave-glace, on va mettre de l'huile, puis on va mettre du gaz. That's it, that's all. Ça n'a pas de sens», a dit le député libéral Denis Coderre.

Contrat pour l'achat de quatre avions C-17 de la société Boeing

Des retombées marginales pour l'industrie aérospatiale canadienne?

Le contrat sera signé aujourd'hui même en Ontario

Les partis d'opposition ont continué de talonner le gouvernement Harper hier au sujet de l'achat des quatre avions C-17 de Boeing. Ce contrat sera d'ailleurs signé cet après-midi, en Ontario, alors que le Bloc québécois et le Parti libéral soutiennent que cet achat est mal ficelé et que le Québec va «perdre des emplois».

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le ministre de la Défense avait hâte de signer définitivement le contrat pour l'achat des quatre C-17 de l'avionneur américain Boeing. Et ce sera chose faite cet après-midi, à Trenton, en Ontario. Selon les informations qui circulent à Ottawa, le contrat annoncé demain sera d'une valeur d'environ un milliard de dollars, ce qui correspond au coût d'acquisition des appareils. Mais la valeur totale devrait éventuellement atteindre près de 3,4 milliards sur 20 ans, incluant l'entretien. De plus, il n'était pas clair hier si Boeing et le fédéral allaient révéler la répartition régionale des retombées économiques, ce qui est au cœur de la controverse aux Communes depuis trois jours.

Certaines sources affirment que Boeing et Ottawa se sont entendus pour fixer immédiatement 60 % des premières retombées économiques, alors que les 40 % restantes viendraient sur une longue période. Il n'a pas été pos-

sible de faire confirmer cette information hier.

Malgré l'imminence de la signature du contrat, la controverse s'est poursuivie hier aux Communes. Le critique libéral en matière de défense, Denis Coderre, a fait écho aux informations qui circulent au sein du ministère de la Défense et dans le milieu très actif des lobbyistes militaires, à savoir que les retombées économiques de 3,4 milliards seraient uniquement indirectes, ce qui empêcherait l'industrie aérospatiale canadienne de profiter de l'expertise de Boeing pour se développer.

Selon plusieurs sources, Boeing aurait décidé, avec l'assentiment d'Ottawa, non seulement de faire construire toutes les parties de l'avion aux États-Unis, mais aussi d'en faire l'entretien de deuxième et troisième ligne, soit l'entretien d'importance. Boeing n'aurait donc pas l'obligation de céder une partie de sa propriété intellectuelle sur certaines pièces.

Boeing a toujours l'obligation de réinvestir au Canada l'équivalent de

chaque dollar du contrat, donc 3,4 milliards, puisque c'est une loi canadienne. Mais rien ne l'oblige à fournir des retombées économiques directes. Hier, Denis Coderre était furieux, lui qui aurait aimé un contrat plus avantageux pour le Canada. «C'est avec les retombées directes qu'on peut faire de la recherche et du développement. Les retombées indirectes, c'est changer le papier de toilette dans les avions. On va changer le lave-glace, on va mettre de l'huile, puis on va mettre du gaz. That's it, that's all. Ça n'a pas de sens.»

Au Sénat, le ministre des Travaux publics, Michael Fortier, a réfuté ces informations. «Nous voulons que ces dollars soient réinvestis au Canada dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense, partout au Canada, pour s'assurer d'avoir des compagnies plus dynamiques qu'elles ne le sont aujourd'hui», a-t-il dit.

Les TCA

Le syndicat des TCA, qui représente 12 000 travailleurs dans l'industrie aérospatiale, a également plongé dans la bagarre hier. Dans un communiqué, la centrale syndicale dénonce «le manque de fermeté» du gouvernement Harper, qui laisse le loisir à Boeing de construire toutes les parties de l'avion aux États-Unis. Et puisque l'industrie canadienne se concentre à 55 % au Québec, le

syndicat attaque particulièrement les ministres québécois, leur reprochant leur laisser-aller.

Michel Gauthier, du Bloc québécois, a de son côté réclamé pour une troisième journée consécutive une part plus élevée des retombées pour le Québec, alors que les informations qui circulent laissent entendre que la province va récolter de 20 à 25 % des retombées, soit autant que l'Ontario et l'ouest du pays. Le ministre de l'Industrie, Maxime Bernier, refuse de garantir une plus grande part au Québec, soutenant que c'est le libre marché qui doit dicter les règles et laissant ainsi le feu vert à Boeing pour choisir qui aura les contrats.

«C'est inacceptable. Ce n'est pas ça qu'on attend d'un gouvernement. Ce n'est surtout pas ça qu'on peut accepter quand on sait bien que, quand vient le temps de protéger l'industrie automobile [ontarienne], il n'y a jamais de problème», a lancé Michel Gauthier. Le Bloc réclame 60 % des retombées pour le Québec. «[Maxime Bernier] savait très bien qu'en prenant cette décision-là [laisser le choix à Boeing], il portait un coup fatal à l'industrie aéronautique au Québec. On va perdre des emplois. On va perdre du développement technologique», a dit Michel Gauthier.

Le Devoir

EN BREF

Grève dans des CPE

Les membres du Syndicat des travailleuses des centres de la petite enfance (CPE) de Montréal et de Laval ont voté mardi soir en faveur d'un plan d'action qui comprend six journées de grève d'ici le 31 mars. La première journée est prévue lundi prochain. Les syndiqués et l'Association patronale des CPE (APCPE), qui compte 25 établissements dans la région montréalaise, ne s'entendent pas sur la création de postes d'aide-éducatrice. «Pour nous, l'introduction d'une nouvelle catégorie d'emplois, celle d'aide-édu-

catrice, est inacceptable», dit Véronique Lapiere, présidente du syndicat. L'employeur nous affirme que les aides-éducatrices remplaceront les éducatrices pour de courtes périodes, par exemple l'accueil, le dîner, les siestes, les pauses, les sorties, la fermeture, etc., alors que ces moments de routine représentent près de 70 % de notre journée de travail», affirme-t-elle. En clair, «l'aide-éducatrice va se retrouver à faire les mêmes tâches à un salaire moindre», selon Mme Lapiere. Le président de l'APCPE, Martin Boucher, réplique que ces aides-éducatrices seront simplement

appelées à faire de «petits remplacements». — Le Devoir

Aide d'urgence

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) presse le gouvernement du Québec de renouveler le programme de supplémentation au loyer d'urgence dont bénéficient quelque 3500 ménages à faible revenu. Ce programme, instauré en 2001, permettait aux ménages qui étaient sans logis au 1^{er} juillet de ne pas payer plus de 25 % de leur revenu pour se loger, la subvention couvrant la différence entre ce montant et le coût réel

du loyer. «Les locataires doivent ces jours-ci indiquer s'ils renouvellent ou non leur bail. Ils subissent énormément de stress et d'inquiétude. Si la subvention n'est pas renouvelée, ils subiront une importante hausse de leur loyer et plusieurs se verront dans l'obligation de trouver un nouveau logis, au risque de se retrouver de nouveau dans la rue», fait valoir la porte-parole du FRAPRU, Marie-Josée Corriveau. Au cabinet de la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, on affirme avoir «bon espoir d'être en mesure de confirmer la reconduction dans les prochaines semaines». — Le Devoir

Par un collectif d'auteurs
 Directeur de la collection:
 Francis J. Bonkowski

Right On!
 Adventure in English
 Series

1^{re} année du 2^e cycle
 du secondaire

Student Book 1
 ISBN 978-2-7608-5610-3

LIDEC Inc.
 514-843-5991

LOTTO QUÉBEC Tirages des résultats du: 2007-01-31

649	02 06 09 25	compl.	49	14 19 30	16
	11 14 37			35 39 48	compl.

GAGNANTS LOTS

6/6	1	7 875 642,00 \$	6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	7	41 205,40 \$	5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	196	1 215,70 \$	5/6	10	500,00 \$
4/6	9 834	45,90 \$	4/6	682	50,00 \$
3/6	161 206	10,00 \$	3/6	13 234	5,00 \$
2/6+	112 086	5,00 \$			

Ventes totales : 15 295 334 \$
 Prochain gros lot (approx.) : 4 000 000 \$

Extra 4901240*
 500 000 \$
 *décomposable dans les deux sens

SUPER 7 GROS LOT CE SOIR 10 000 000 \$

En cas de désaccord entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.



À la di Stasio

en Italie

Ce soir 21 h

Cinquième étape : Panzano, Chianti



telequebec.tv

LE MARCHÉ BOURSIER

Main market data table with columns for TITRE, VOLUME, HAUT, BAS, FERM. VAR. and multiple sections labeled A, B, C, D, F, K, M, R, S, T, Z.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote...

LES COTES TORONTO NEW YORK TSX Dow Jones 13 144,74 -110,62 12 673,68 +51,99 DOLLAR OR 1 \$ canadien 84,83 ¢ us -0,13 à New York 657,40 \$ us +5,40

LES DEVISES

Table of exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices including Standard & Poors TSX, Canadian Smallcap, Canadian MidCap, etc.

Canadian Venture

Table with S&P CDNIX index value and change.

Le Marché Américain

Table of US market indices including 30 Industrielles, 20 Transports, etc.

Les plus actifs de Toronto

Table of top active stocks in Toronto with columns for Compagnies, Volume, Haut, Bas, Ferm., Var. (\$), Var. (%).

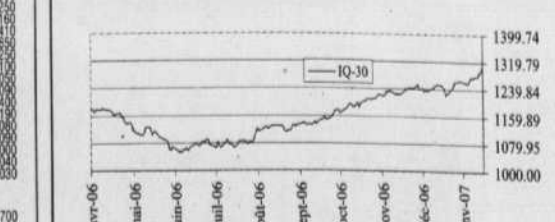
Les plus actifs du Canadian Venture

Table of top active stocks in Canadian Venture with columns for Compagnies, Volume, Haut, Bas, Ferm., Var. (\$), Var. (%).

Advertisement for decisionplus.com with text: Procurez vous une Vision du marché boursier. Telephone: (514) 392-1366.

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec indices for February 2007, including IQ-30 and IQ-120.



Advertisement for the Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québécois, an initiative of the Department of Finance of the University of Sherbrooke and ITRÉC.

ÉCONOMIE

ExxonMobil a réalisé un bénéfice net de 39,5 milliards \$US

Le groupe pétrolier américain ExxonMobil a dégagé sur l'ensemble de l'année 2006 un bénéfice net record de 39,5 milliards de dollars américains, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent, a-t-il indiqué hier.

Hors éléments exceptionnels, le bénéfice annuel s'élève à 39,09 milliards de dollars, «un record, porté par de solides résultats dans chaque secteur d'activité», a commenté le p.-d.g. du groupe, Rex Tillerson, cité dans un communiqué. Le chiffre d'affaires annuel a atteint 377,6 milliards en hausse de 1,8 % sur l'année précédente.

Au quatrième trimestre, le bénéfice net ressort toutefois en baisse de 4 % à 10,25 milliards, «de plus faibles performances dans le secteur du gaz naturel et au niveau des marges de raffinage n'ayant été qu'en partie compensés par une hausse des résultats pour le pétrole brut et des marges dans la chimie», a expliqué M. Tillerson.

Les bénéfices records des compagnies pétrolières font l'objet d'un débat aux États-Unis où plusieurs associations et élus plaident pour un impôt exceptionnel afin de financer des initiatives de réduction de la consommation d'énergie.

L'Impériale

La filiale canadienne, la pétrolière Impériale a déclaré pour sa part un bénéfice annuel record de 3,04 milliards de dollars canadiens en 2006, mais ses profits au quatrième trimestre ont glissé de 1,2 milliard en 2005 à 794 millions en 2006.

La production record au projet de Cold Lake a contribué au rendement exceptionnel de la société, de même que la performance plus solide des activités de mise en marché, de raffinement et de pétrochimie.

Toutefois, le géant attribue la baisse de ses profits au quatrième trimestre au déclin de ses ventes de gaz naturel et de brut. De surcroît, la baisse de 130 millions de ses gains sur le dessaisissement d'actifs, la hausse de 110 millions de ses programmes d'option d'achat d'actions et l'effet négatif de la vigueur du dollar canadien ont aussi miné les résultats.

Pour l'ensemble de l'année, le bénéfice net par action dilué équivaut à 3,11 \$, par rapport à 2,53 \$ en 2005. Le chiffre d'affaires total de 2006 correspond à 24,79 milliards, comparativement à 28,21 milliards en 2005.

Agence France-Presse et Presse canadienne

GÉRARD BÉRUBÉ

C'est confirmé, la Financière Power effectue une percée dans l'univers des fonds d'investissement aux États-Unis. La filiale Great-West Lifeco se porte acquéreur de Putnam Investments pour une contrepartie de 3,9 milliards \$US.

Les rumeurs circulaient depuis déjà deux mois. Puis le 4 janvier dernier, la Financière Power confirmait être en pourparlers avec le géant américain du courtage d'assurances Marsh & McLennan en vue d'acquiescer sa filiale en gestion de fonds d'investissement. C'est fait. «La filiale Great-West Lifeco de la Corporation Financière Power fera l'acquisition de l'entreprise de gestion d'actifs de Putnam Investments Trust», peut-on lire dans le communiqué diffusé hier. De plus, la Great-West, compagnie d'assurance vie, achètera la participation de 25 % de Putnam dans T. H. Lee Partners, ajoute-t-on.

La transaction est évaluée à 3,9 milliards \$US. Elle comprend un avantage fiscal que Lifeco monnaiera pour environ 550 millions, dans le cadre d'une opération de titrisation d'actif.

«La Corporation Financière Po-

wer souhaitait depuis quelque temps déjà étendre la présence aux États-Unis de son groupe de sociétés de services financiers, en faisant l'acquisition d'une entreprise de services financiers solide, fermement établie et réputée, disposant d'un vaste réseau de distribution. Putnam répond à tous ces critères», a ajouté la filiale financière de Power Corporation.

L'institution présente Putnam comme l'une des plus anciennes et des plus importantes entreprises de gestion de placements aux États-Unis. Fondée en 1937, elle affichait au 31 décembre dernier un actif sous gestion de 192 milliards \$US. «Dans des bureaux situés à Boston, à Londres et à Tokyo, les quelque 3000 employés de Putnam gèrent des actifs de 118 milliards \$US pour des investisseurs américains en fonds communs de placement, de 39 milliards pour des comptes institutionnels nord-américains et de 35 milliards pour des institutions et des particuliers en Europe et au Japon.»

Pour sa part, la Financière Power trône au premier rang de l'industrie canadienne des fonds d'investissement avec un actif net sous gestion de 105,6 milliards de dollars canadiens au 31 décembre dernier, réparti entre le Groupe Investors et la Corporation financière Mackenzie. Deuxième joueur en importance au pays, RBC Gestion d'actif revendiquait un actif net de 71,8 milliards à la fin de 2006.

Au cumul, «l'acquisition de Putnam devrait porter à quelque 520 milliards de dollars canadiens le total de l'actif propre et de l'actif administré du groupe de la Financière Power».

Question de synergie, les produits d'assurance et de retraite de la Great-West auront donc accès à un vaste réseau de distribution aux États-Unis et à quelque neuf millions de comptes d'actionnaires. Au Japon, Putnam «distribue des fonds communs de placement en participation avec Nippon Life, la plus importante

compagnie d'assurances japonaise», a renchéri Power.

Au début de janvier, les analystes commentaient la rumeur en faisant ressortir la complémentarité avec la présence de la Great-West aux États-Unis. Ce pied-à-terre en sol américain prend la forme d'un réseau de 90 succursales employant 6600 personnes et affichant un actif sous gestion de 37,8 milliards \$US.

Mise en vente en septembre dernier, Putnam ne cadrait plus dans les plans de Marsh & McLennan. Le gestionnaire de Boston venait également de traverser une période de mauvais rendements et parvenait à faire oublier sa participation dans des activités illégales de synchronisation de marché («market timing»), enregistrant en octobre 2006 une entrée nette de fonds pour la première fois en plusieurs années. La Presse canadienne rappelait, en janvier, que Putnam s'est retrouvée au cœur de ce «scandale», en 2003, et qu'elle a dû verser plus de 190 millions \$US en règlement des enquêtes. Dans l'intervalle, le gestionnaire a perdu la moitié de son actif sous gestion.

Le Devoir

Le régime des fiducies ne convenait pas aux entreprises, croit Dodge

Ottawa — Le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, a affirmé hier que la structure des fiducies de revenu ne convient pas à la plupart des entreprises canadiennes et que le fédéral aurait dû changer depuis longtemps le régime fiscal qui les rendait si attrayantes.

Dans sa comparaison au Comité permanent des finances de la Chambre des communes qui se penche sur la question, M. Dodge a précisé que les changements proposés par le gouvernement conservateur en octobre dernier relativement aux fiducies de revenu semblent uniformiser considérablement les règles applicables.

«Se constituer en fiducie de revenu peut très bien convenir aux entreprises lorsqu'elles n'ont qu'à gérer les actifs existants avec efficacité, mais pas lorsque l'innovation et les nouveaux investissements sont essentiels à leur développement», a-t-il énoncé dans son discours.

«Dans la mesure où le système encourageait des entreprises [...] à se structurer en fiducie de revenu, les incitations à l'innovation et aux investissements ont été réduites, tout comme le potentiel de croissance future de la productivité.»

Il a aussi ajouté que le régime fiscal précédent, par son biais favorable aux fiducies de revenu, «créait de fait des inefficiences sur les marchés des capitaux, inefficiences qui, au fil du temps, auraient [eu] pour effet d'abaisser les niveaux d'investissement, de production et de productivité.»

Selon lui, certaines entreprises se convertissaient seulement pour encaisser les avantages fiscaux, sans tenir compte de l'efficacité de leurs activités. En vertu de l'ancien régime fiscal des fiducies de reve-



CHRIS WATTIE REUTERS

Selon David Dodge, certaines entreprises se convertissaient seulement pour encaisser les avantages fiscaux, sans tenir compte de l'efficacité de leurs activités.

nu, les entreprises payaient peu ou pas d'impôts sur les sociétés et effectuaient une distribution directe de leurs profits aux investisseurs.

Or, il est important que le régime fiscal assure l'égalité des chances pour tous les acteurs, a affirmé le gouverneur de la Banque du Canada. M. Dodge a toutefois précisé que la Banque du Canada n'a mené aucune recherche sur la façon de formuler les règles fiscales afin qu'elles n'offrent pas d'incitations inappropriées, dans un sens ou un autre, aux entreprises qui doivent décider si elles se constituent en fiducie de revenu ou en société.

Presse canadienne

LIA LÉVESQUE

Malgré la fusion annoncée, cette semaine, d'Abitibi-Consolidated et de Bowater, Tembec n'est pas prête encore à entrer dans le mouvement.

Sa direction croit qu'il lui faudra d'abord continuer à améliorer son bilan, une démarche qui commence déjà à porter ses fruits, mais qui doit se poursuivre.

Au cours d'une rencontre avec la presse hier, dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires à Montréal, le président et chef de la direction, James Lopez, a dit ne rien exclure en matière de fusions, tout en précisant que Tembec est encore loin d'être rendue là.

«À court terme, notre bilan est problématique. On a des devoirs à faire chez nous, avant de pouvoir peut-être être attirant ou pouvoir considérer un genre de fusion comme Abitibi et Bowater. Ces choses-là se font d'égal à égal, a commenté Michel Dumas, vice-président directeur aux finances. À court terme, ce n'est pas sur notre radar.»

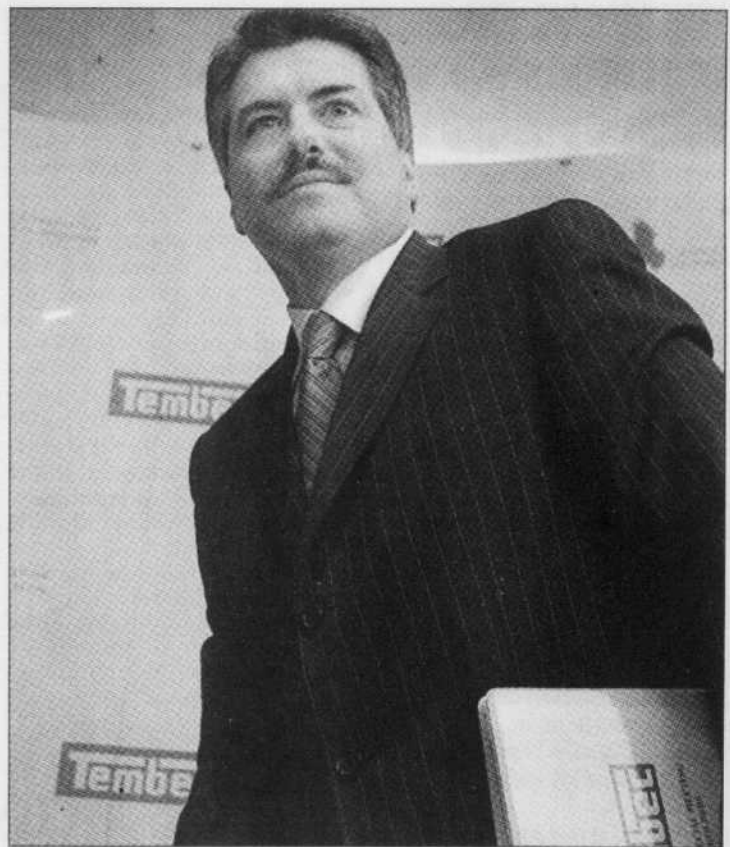
Et même si remettre Tembec bien en selle prend un certain temps, M. Lopez ne craint pas d'être laissé pour compte dans tout ce mouvement qui touche l'industrie. «Il y aura toujours des occasions», a-t-il répliqué.

Le temps des mises à pied et des fermetures définitives est aussi passé. «Nous avons pris la plus grande partie des décisions difficiles, au cours de la dernière année, en termes de fermetures permanentes. Mais il pourrait y avoir encore des mises à pied temporaires de temps en temps», a prévenu M. Lopez.

Il a précisé que l'entreprise est

Tembec n'entrera pas dans la valse des fusions

«À court terme, ce n'est pas sur notre radar»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Même si remettre Tembec bien en selle prend un certain temps, le président et chef de la direction, James Lopez, ne craint pas d'être laissé pour compte dans tout ce mouvement qui touche l'industrie forestière.

passée de 11 000 employés il y a deux ans à 10 000 l'an dernier, puis 9000 aujourd'hui.

Tembec entre donc dans la seconde phase de son plan, qui est un de consolidation, d'amélioration de ses résultats, mais pas de fermetures ni de mises à pied permanentes. Les principaux écueils au Québec demeurent les droits de

coupe et le coût de la transformation en forêt, non pas les tarifs d'hydroélectricité, ont tenu à préciser MM. Lopez et Dumas.

Une inconnue demeure également dans l'industrie, à savoir la demande pour le papier journal. «Si le papier journal continue à foirer, on va peut-être être "impacté" par ça», a admis M. Dumas.

Grâce à l'entente sur le bois d'œuvre pour clore le litige canado-américain, Tembec s'est vu rembourser 270 millions en droits compensatoires, ce qui lui a apporté un souffle d'air frais au plan financier.

Tembec a réalisé un bénéfice net de 138 millions, ou 1,62 \$ par action, au premier trimestre qui a pris fin le 30 décembre dernier, comparativement à une perte nette de 75 millions, ou 88 ¢ par action, pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Son chiffre d'affaires consolidé a atteint 724 millions pour le premier trimestre qui a pris fin le 30 décembre 2006, en baisse par rapport aux 789 millions enregistrés lors de l'exercice précédent.

Fait à noter, ces résultats incluent un gain après impôts de 185 millions, ou 2,16 \$ par action, qui vient du remboursement des droits d'exportation sur le bois d'œuvre et d'intérêts connexes.

Après correction pour cet élément et certains autres éléments spécifiques, Tembec aurait affiché un bénéfice net de 17 millions, ou 21 ¢ par action, comparativement à des pertes nettes de 95 millions, ou 1,11 \$ par action, et de 47 millions, ou 55 ¢ par action, au trimestre terminé le 24 décembre 2005 et au trimestre précédent.

Tembec est spécialisée dans les produits forestiers et les pâtes et papiers. Ses installations sont situées principalement au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et en France.

Presse canadienne

EN BREF

Le patron d'OMERS partira cette année

Toronto — Paul Haggis, responsable de la réorientation stratégique qui a fait du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) un joueur important du secteur financier canadien, quittera son poste de chef de la direction au cours de cette année. Paul Haggis a été à la barre d'OMERS pendant trois ans et demi et s'était joint au régime de retraite dans le but de le repositionner. M. Haggis avait «un objectif opérationnel très précis», qu'il estime maintenant avoir atteint. «La combinaison de la réorganisation, de l'effort sur le changement dans le mélange des actifs et de la hausse des marchés en émergence a fait passer les actifs sous gestion d'OMERS de 32 milliards en septembre 2003 à 48 milliards [aujourd'hui]», a-t-il indiqué, ajoutant que la prochaine étape pour OMERS consistait à réviser son processus de gouvernance. — PC

Labatt achète un concurrent ontarien

DAVID FRIEND

Toronto — Après avoir grugé pendant longtemps les profits des grands brasseurs, le leader ontarien de la bière à bas prix, la brasserie Lakeport, sera rachetée par Labatt au coût de 201,4 millions.

Selon les observateurs de l'industrie, cette acquisition pourrait bien mettre un frein au segment de la bière à bas prix, puisque Labatt pourrait bien s'en servir pour rapatrier les buveurs vers ses propres marques.

Labatt, propriété du géant belge InBev, a fait savoir qu'elle paiera 28 \$ comptant par unité pour toutes les parts de la fiducie de revenu. Le conseil d'administration de Lakeport a recommandé à l'unanimité à ses actionnaires d'accepter l'offre de Labatt. «L'offre de Labatt s'avère d'une valeur exceptionnelle pour les détenteurs de parts et constitue une prime substantielle par rapport au prix de nos unités sur le marché», a dit

la présidente et chef de la direction de Lakeport, Teresa Cascioli. De surcroît, nous sommes ravis qu'une entreprise de la stature et de l'expérience de Labatt reconnaisse la qualité et la valeur de Lakeport.»

Elle a témoigné de sa confiance envers Labatt, qui est «pourvue des ressources financières [nécessaires] à la croissance des marques de Lakeport». Selon la firme Thomson Financial, Mme Cascioli possède environ le quart de l'entreprise. Elle pourrait donc tirer environ 40 millions de la vente au prix actuel.

«Lakeport a connu un grand succès dans la croissance de ses marques [...] dans le marché hautement compétitif de la bière en Ontario, a commenté le président de l'exploitation nord-américaine de Labatt, Miguel Patricio. Nous avons hâte de contribuer au succès de Lakeport dans ce secteur.»

Un analyste du domaine des boissons à Blackmont Capital, David Hartley, a soutenu que la déci-

sion de Labatt pourrait bien changer lentement la façon dont la bière est vendue au pays. «Le principe consiste à pousser l'ensemble des prix dans l'industrie vers le haut et cette acquisition pourrait bien permettre d'y arriver avec le temps. Il y a là une possibilité pour Labatt d'amener les buveurs vers des marques plus chères.»

Cette perspective pourrait ainsi réjouir les grands brasseurs qui ont eu du mal à dégager des profits au cours des dernières années, tandis que Lakeport affichait des profits records en vendant bien en-deça des prix habituels.

Lakeport a en quelque sorte créé le marché de la bière à rabais et détient environ 12 % du marché en Ontario. Le cours de la part de la fiducie de revenu de la brasserie ontarienne Lakeport avait augmenté de plus du tiers hier après l'annonce de Labatt.

Presse canadienne

L'ENTRAIDE ASSURANCE

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

Avis est donné, par la présente, aux membres de L'Entraide assurance, compagnie mutuelle, que l'assemblée générale annuelle ainsi qu'une assemblée extraordinaire seront tenues au Château Bonne Entente, sis au 3400, chemin Sainte-Foy, Québec, le jeudi 22 février 2007 à 11 h, aux fins suivantes :

- recevoir le rapport annuel;
- nommer les vérificateurs;
- élire les administrateurs;
- modifier l'article 5.02 des Règlements généraux pour retirer la limite au nombre de termes d'un administrateur;
- modifier l'article 9.03 pour fixer la rémunération totale des administrateurs jusqu'en 2012 (assemblée extraordinaire);
- discuter de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

Le secrétaire, Richard Bureau, MBA, CGA, LLIF

Chas Johnson & Fils Inc.

FIN DE LA SAISON VENTE

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| Habits & vestons sports | - 50% |
| Chandails en cachemire | - 50% |
| Paletôts d'hivers | - 30% |
| Chemises (Klaus Boehler et Viyella) | - 25% |
| Chandails en laine d'agneau | - 30% |

1184 PLACE PHILLIPS, MONTRÉAL, QUÉ. H3B 3C8
TÉL.: 878-1931

ÉDITORIAL

Le porc à l'abattoir

Si on en croit certains travailleurs d'Olymel qui ont rejeté les dernières demandes de l'employeur, l'usine ne fermera pas puisque le gouvernement interviendra dans leur dossier. De leur côté, les producteurs de porc appellent aussi à une intervention gouvernementale pour se sortir de leur propre crise. Mais quelle intervention? Pourquoi cette industrie doit-elle encore une fois demander l'aide du gouvernement?

La fermeture annoncée de l'abattoir Olymel à Vallée-Jonction trouve son explication à la même source que la crise des producteurs de porc: la hausse du dollar canadien. L'industrie du porc, comme celle de la forêt, s'était taillé une belle place sur les marchés internationaux grâce à un dollar à 0,60 \$US. Tant que les profits étaient au rendez-vous, tout le monde en profitait, y compris les syndicats, qui ont obtenu des conditions de loin supérieures à celles de leurs homologues américains. Malheureusement, avec un dollar en hausse de 40 %, la fête est finie.

L'an dernier, tant les producteurs de porc que les abattoirs ont enregistré des pertes. Québec a dû verser 220 millions en assurance stabilisation aux producteurs pour limiter les dégâts. On appelle cela une assurance, mais puisque les deux tiers proviennent de la poche des contribuables, il serait plus exact de parler de subvention.

Quant aux abattoirs, ils ont aussi enregistré des pertes. Chez Olymel, le plus gros propriétaire d'abattoirs au Québec, le déficit s'est élevé à 55 millions en 2006. A elle seule, l'usine de Vallée-Jonction, qu'on dit la plus productive, a enregistré des pertes qui totalisent 50 millions depuis trois ans. Voilà pourquoi l'entreprise a demandé à ses 1100 employés de Vallée-Jonction, mieux payés que les autres, d'accepter des compressions qui ramèneraient les coûts de main-d'œuvre à un niveau proche de la concurrence.

Selon que l'on retienne la version syndicale ou patronale, le montant de cette baisse varie entre 240 \$ par employé et 50 \$ net par semaine. En s'en doute, la vérité se situe quelque part entre les deux.

Les concessions les plus significatives sont la diminution du nombre de congés de 13 à 11, l'augmentation de 20 % à 50 % de la contribution de l'employé à un régime d'assurances moins coûteux, l'élimination de la cotisation patronale au REER, la réduction de 400 à 75 du nombre de jours de libération syndicale payés (une économie de 350 000 \$) et un salaire horaire brut de 17,77 \$ au lieu de 20,65 \$ (-11 %).

Les employés ont massivement rejeté cette «offre finale» qui aurait permis de réduire le déficit d'une dizaine de millions. À cause de ce rejet, Olymel a annoncé qu'elle mettra sa menace de fermeture à exécution dès le mois de mai.

Les exigences patronales sont considérables, il est vrai, mais il est aussi vrai qu'Olymel ne peut pas maintenir longtemps en vie une usine déficitaire.

Pour que Vallée-Jonction continue de produire, il faut donc réduire les coûts de main-d'œuvre, et le syndicat CSN porte la responsabilité de négocier en ce sens. Quant à Olymel, non seulement elle doit revenir sur sa décision qui prive l'industrie du porc d'une usine d'abattage indispensable, elle doit aussi faire des concessions. À titre d'exemple, il est tout à fait absurde pour une entreprise de proposer l'abolition de son régime de retraite: cela fait partie des bonnes pratiques de gestion que de prévoir une sortie de piste honorable pour ses employés. De même, pourquoi exiger la signature d'une convention de sept ans alors que le marché aura peut-être retrouvé l'équilibre dans cinq ans?

Quant au gouvernement du Québec, son intervention doit se limiter à tenter de rapprocher les parties. Pas question d'injecter des fonds additionnels dans une industrie déjà fortement subventionnée, qui doit s'adapter d'elle-même aux nouvelles conditions du marché de l'exportation. Toute contribution supplémentaire ne ferait que prolonger une crise qui dure depuis déjà trop longtemps.

M. Baboune

Il fallait voir hier André Poulin, le placide directeur général de Destination Centre-ville, signaler d'entrée de jeu que sa présence à l'émission *Au cœur de l'actualité* de la télévision de Radio-Canada était peut-être «à risque». Lui qui s'appropriait à soutenir les propos du p.-d.g. de Tourisme Montréal, Charles Lapointe, sur le délabrement de Montréal aurait-il aussi à subir les foudres du maire Gérard Tremblay?

Mais enfin, il faut bien «se dire les choses telles qu'elles sont», a souligné le brave homme. Et il les a dites, comme tous les téléspectateurs qui ont communiqué avec l'émission et qui en ont rajouté. Car qui n'a pas vu, dans les coins courus de la ville, les poubelles qui débordent, les crevasses dans les trottoirs, le manque d'arbres, l'absence de fontaines, les graffitis, les immeubles décrépits... bref, le n'importe quoi qui tient lieu de souci urbanistique et que soulignait M. Lapointe mardi devant la Chambre de commerce de Montréal métropolitain.

Hélas, M. le maire s'est senti personnellement visé par des propos qui touchaient pourtant toute la communauté montréalaise. Piqué, le maire! Au point de quitter précipitamment les lieux mardi, au point ensuite de réclamer la tête de M. Lapointe, comme si Tourisme Montréal était sa propriété (la Ville n'y a qu'un siège sur 17 au conseil d'administration et assume 5 % du budget), comme si son p.-d.g. (en poste depuis 1994) était un rustre débutant. Ô rage! Ô désespoir! De quoi aurons-nous l'air aux yeux du monde?

Eh bien, le monde a déjà répondu, et c'est ce qui a motivé l'intervention de M. Lapointe: Montréal est malpropre, Montréal se laisse aller, disent aujourd'hui les blogues, les organisateurs de congrès et le tout-venant. Allez voir Chicago, New York, Paris, Québec, Ottawa, Toronto! Les atouts de Montréal se fanent.

D'ailleurs, les chiffres parlent: le nombre de touristes américains est en baisse, celui des congrès aussi. Et le sentiment d'urgence de M. Lapointe ne tombe pas du ciel. Fin juillet, Montréal accueillera un événement d'une importance capitale: le congrès annuel de Meeting Professionals International (MPI), la plus importante association internationale de planificateurs de congrès et d'événements spéciaux. Tout le milieu touristique a l'œil rivé sur ces congressistes qui sillonnent la planète pour trouver le meilleur endroit où attirer les foules.

L'opération de charme est donc à déployer. Ou on se limite au discours habituel sur les sympathiques Montréalais, le Montréal de la joie de vivre, le Montréal des festivals, ou on accepte de voir nos «petites horreurs», comme dit M. Lapointe, et on tente de les corriger.

M. Tremblay le sait d'ailleurs très bien, son administration venant d'embaucher, à contrat, l'ancien député libéral Jean-Claude Gobe pour mener deux campagnes de propreté à Montréal en 2007, «un travail énorme», assure-t-on. Pour ce bel effort, M. le maire n'a toutefois pas eu droit à l'ovation qui a suivi les propos de M. Lapointe mardi. Est-ce pour cela qu'il tempête, menace et baboune?



Jean-Robert Sansfaçon



LETTRES

Tout le monde tout nu!

Il y a de la folie dans les médias. Afin de régler le problème des accommodements raisonnables, je suggère qu'on établisse des périodes pour chaque culture et chaque religion, et également pour les athées. Qu'on divise le calendrier et qu'on alloue du temps à chacun. Une semaine, on porterait tous la djellaba. La semaine suivante, le tchador. La suivante, la soutane, puis le kimono, la toge, la ceinture fléchée, la minijupe. Et une semaine par année, on se retrouve tous et toutes tout nus.

Lété, on organiserait un grand festival de la diversité, un genre de rencontre médiévale où tout le monde se promènerait à poil à Hérouxville. Une semaine juive, une musulmane, une chrétienne, une protestante, une mormone, un potlach amérindien: on les passe toutes et, chaque jour, on célèbre une fête différente. Le party à l'année. Et qui finance tout ça? Ça va se financer tout seul. Bienvenue au grand bal populaire Shalom et Shilum. Comme dirait Richard Desjardins: «Allah est grand, Bouddha est gros, in God we trust, others pay cash.»

Pour ce qui est de ma religion, c'est celle de la folie, et là, tout le monde va s'habiller de couleurs vives et se mettre à créer de la poésie, de l'amour, du rock'n'roll. Je réclame, au nom de ma différence, le droit de ne pas travailler et de me faire vivre par la société. Je réclame le droit à la paresse.

Fousoi Gourd
Niaisologue et fousolophe
Le 30 janvier 2007

Bravo au PQ

J'aimerais féliciter les membres du Parti québécois pour leur désir de défaite. L'acharnement qu'ils mettent à miner la crédibilité de leur chef avant les élections et l'énergie qu'ils dépensent à s'assurer que jamais André Boisclair ne gagnera méritent mention. Avant même d'avoir vu leur chef à l'œuvre là où ça compte (en élections), ils lui ont déjà tourné le dos. Il faut aussi noter la solidarité dont les membres du PQ font preuve envers leur chef alors que celui-ci est dans la tourmente. Ils devraient s'inspirer des membres du Parti libéral, qui avaient fait front commun derrière leur chef alors que tout semblait au plus mal il y a deux ans.

Les militants du PQ souhaitent le départ d'André Boisclair. Excellente idée! Pourquoi ne pas troquer une possible défaite avec un chef chancelant pour une défaite assurée alors que le parti sera sans tête? Et après, nous pourrions critiquer son immaturité d'avoir quitté la barre du PQ à la veille d'élections. Des gens doutent de la capacité et de la maturité d'André Boisclair pour diriger le Québec. Je doute de la capacité et de la maturité des militants du PQ à élire un gouvernement crédible qui créera un pays.

Rémi William Maloney
Montréal, le 30 janvier 2007

Que faire?

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat vient de rendre son rapport à l'Or-

ganisation des nations unies. Une pluie de chiffres s'abat sur nous, comme un ouragan: émissions de gaz à effet de serre, réchauffement du climat, précipitations intensifiées, élévation du niveau des mers, etc. Nous sommes en pleine crise environnementale, il n'y a guère que quelques irréductibles assoiffés de pétronole qui n'en sont pas conscients. Le reste de la planète est au courant. Et puis, que faire? Attendre patiemment la fin des annonces publicitaires et écouter le prochain bulletin de nouvelles? Demander un sondage pour savoir si on se sent préoccupé «un peu, beaucoup, pas du tout» par la situation? Proposer une émission-débat d'experts qui nous diront «oui, non, mais peut-être»?

Se pourrait-il qu'on se décide enfin à mettre le doigt sur le problème qu'on ne veut pas voir? Surconsommation, dépendance énergétique, logique du profit à tout prix, recherche de la croissance économique infinie... L'humanité décidera-t-elle d'utiliser de ce qu'elle a de plus profond, sa créativité, pour sortir de cette impasse et remettre l'économie à sa place (un moyen et non une finalité), valoriser la justice sociale (qui passe par la distribution équitable des richesses déjà présentes et suffisantes) et se rappeler que la planète a des limites et que ni le développement durable ni le progrès ne guériront les maux de la Terre? J'ose croire que oui. Et cela prendra l'effort de tout un chacun, maintenant, ici.

Arthur Lacomme
Montréal, le 30 janvier 2007

LIBRE OPINION

Les larmes de Landry, les ennuis de Boisclair

JEAN-PIERRE GARNEAU
Militant du Parti québécois de Taschereau
et président de son exécutif en 2005-06

Ce n'est jamais avec plaisir que l'on dit non à un vieil ami, surtout quand il s'agit d'un aîné qui commande le respect. Bernard Landry a marqué l'histoire politique du Québec contemporain. S'il a eu peu de temps pour faire sa marque comme premier ministre, il a marqué, comme ministre, le développement industriel de notre pays. Le Québec lui doit beaucoup.

Pourtant, Bernard Landry ne peut plus occuper la fonction de chef du Parti québécois, d'abord parce qu'il s'en est lui-même disqualifié. Au lendemain des élections d'avril 2003, il a, sous le coup de l'impulsion, évoqué la probabilité de son départ, pour réévaluer cette décision quelques mois plus tard.

Parce que cette intention initiale avait été exprimée par un homme épuisé par une longue campagne et sous le coup d'une amère défaite et parce que M. Landry était et demeure un homme aimé et respecté, la plupart des membres du parti ont excusé ce faux pas, qui a cependant eu de lourdes conséquences. Deux candidats s'étaient mis sur les rangs et avaient choisi coûte que coûte de faire campagne, même si aucune course n'était officiellement ouverte.

Cela a eu des effets extrêmement pernecieux dans le parti, obligeant pendant deux ans les membres à travailler dans un contexte de guerre larvée où tous les événements politiques, petits et grands, étaient corrompus par les coups sournois et les discussions de corridor. Tout le monde aurait pu s'en passer, et il y a encore des plaies mal cicatrisées.

Conséquences à assumer

Personne n'a oublié les circonstances entourant la démission de Bernard Landry. Rien ne l'y obligeait et, pour ma part, je souhaitais qu'il demeure en fonction. Pourtant, de nouveau sous le coup de l'impulsion, il nous a assuré agir dans le meilleur intérêt du parti et même du pays, dans ce qui était, disait-il, un geste mûre-

ment réfléchi. Ce faisant, il nous a précipités dans une course à la chefferie, bien réelle celle-là, dont le parti vit encore les déchirements.

Quand il fait la leçon à M. Boisclair, M. Landry oublie que son impulsivité mal contrôlée a compté pour beaucoup dans la suite des événements et qu'il porte à cet égard une lourde responsabilité. C'est justement parce que nous avions pardonné la première erreur que nous ne pouvons pas pardonner la seconde. Un simple citoyen peut, à l'occasion, assumer sa conduite sur un mouvement d'humeur; un chef de gouvernement ne le peut pas. Bernard Landry ne peut plus être notre chef. Il est dommage qu'un homme de cette envergure n'ait pas la sagesse d'en prendre acte.

S'adapter à la fonction

Si M. Boisclair ne mérite pas tout le mal que beaucoup disent de lui, il a cependant largement contribué à ses difficultés. Le coup de semonce qu'il reçoit cette semaine est sans doute déplaçant, mais il pourrait être salutaire, tant pour le parti que pour lui-même, s'il en tire les conclusions et ajuste sa conduite en conséquence.

Je m'étonne qu'un homme qui, toute sa vie adulte, a eu une place éminente dans le parti en comprenne si mal les membres. Le PQ est une organisation démocratique. Les membres qui organisent les événements, qui renouvellent le membership et qui contribuent de leur travail et de leurs deniers au financement sont des bénévoles. Ils aiment discuter des objectifs politiques comme ils aiment discuter des stratégies. Bien sûr, ils savent que la direction ne peut pas toujours demander l'avis de chacun, mais ils aiment à croire qu'ils sont entendus.

Un chef du Parti québécois doit montrer aux membres qu'il les écoute et les entend; c'est une exigence de la fonction. De l'approche chaleureuse de René Lévesque, la simplicité sympathique de Pierre Marc Johnson, la dignité patricienne de Jacques Parizeau, la paternelle sévérité de Lucien Bouchard, jusqu'à la souriante bonhomie de Bernard Landry, les membres du parti ont toujours dégage le sentiment qu'ils étaient écoutés et compris, même quand il leur arrivait (souvent) de hur-

ler leur désaccord. André Boisclair doit aménager son style personnel en réservant un espace d'empathie qui permette d'établir un tel contact; c'est aussi urgent qu'indispensable.

Le membre du PQ a aussi, en partage avec l'électeur québécois toutes tendances confondues, une attitude envers la politique. Il accepte, même si c'est souvent en rechignant, qu'on veuille le mener quelque part, mais il veut savoir où on le mène. Un chef du PQ doit à la fois respecter le sentiment des citoyens en leur donnant ce qu'ils désirent (ce qui est indispensable en démocratie) et savoir les convier à transformer les choses dans un sens qui peut avoir des aspects déplaisants parce que le bien commun l'exige. Réaliser cet équilibre délicat entre un respect du désir populaire et un leadership éclairé: voilà ce qu'on requiert d'un chef du Parti québécois.

Jusqu'à maintenant, un des maîtres mots d'André Boisclair a été qu'il ne ferait pas de «stratégie ouverte». Bien sûr, la politique partisane a ses règles et ses exigences; on ne dit pas toujours tout et on le dit en temps et lieu. Un chef de parti à certains attributs d'un général: il ne révèle pas ses plans à l'adversaire; c'est normal. Mais le chef militaire ne doit pas oublier qu'il est aussi un chef politique. Le chef doit savoir dire au citoyen où on veut le mener et expliquer pourquoi: c'est la politique dans le sens le plus noble du mot.

Jusqu'à maintenant, André Boisclair s'est comporté en excellent chef militaire, qui doit savoir se taire, mais il a négligé sa fonction politique, qui consiste à proposer et à expliquer. Ici encore, il doit rétablir un équilibre, et le plus tôt sera le mieux.

J'ai soutenu André Boisclair dans la course qui l'a mené à la direction de notre parti pour les mêmes raisons qui font que je le soutiens aujourd'hui. C'est un homme déterminé, intelligent, bien équilibré sur l'échelle gauche-droite, irréprochablement souverainiste et excellent communicateur... quand il veut bien communiquer. Il a jusqu'à maintenant semblé croire que la fonction s'adapterait à lui. C'est illusoire. Il doit désormais, au plus tôt, s'adapter à la fonction.

IDÉES

Assemblée nationale

La place du crucifix est ailleurs

JEAN-PIERRE PROULX

Professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal

Si tant est que le crucifix au-dessus du siège du président de l'Assemblée nationale a une valeur patrimoniale, il ne faut pas le laisser là où il est mais le transporter ailleurs dans l'Hôtel du Parlement, là où cette valeur pourra être reconnue sans ambiguïté aucune. Quant au Salon bleu, il deviendra lui aussi, et sans ambiguïté, le salon de la nation civique que le Québec est devenu.

La lecture des textes parus depuis quelques jours dans les journaux a permis de constater l'existence d'un certain consensus autour de la signification actuelle de ce symbole. On en reconnaît avant tout la valeur patrimoniale: il rappelle, soutient-on, les origines catholiques du peuple québécois, fait historique effectivement indéniable. C'est au nom de cette valeur patrimoniale que ceux qui veulent le voir demeurer là où il se trouve légitiment leur position. Même le cardinal Marc Ouellet de Québec lui a accordé cette signification au cours d'un petit débat diffusé en janvier au *Téléjournal* de Radio-Canada.

Bref, ce crucifix n'aurait pas la signification politique d'une quelconque union entre l'Église et l'État et, a fortiori, la subordination du second à la première. Accoler une telle signification à ce crucifix est irrecevable pour tout le monde compte tenu de la laïcité de fait de l'Assemblée nationale. En effet, celle-ci est indépendante de toute confession religieuse et se comporte comme telle. C'est l'évidence.

Sur le sens avant tout patrimonial de ce crucifix, deux réflexions s'imposent pourtant.

Primo, ainsi que le rappelait opportunément l'historien Jacques Rouillard dans *Le Devoir* du 27 janvier, le crucifix a été placé à l'Assemblée nationale en 1936 et non pas, comme on pourrait le penser spontanément, au XIX^e siècle, au moment de la construction de l'Hôtel du Parlement. Si le patrimoine, comme on le lit dans *Le Petit Robert*, est «ce qui est considéré comme un bien propre, comme une propriété transmise par les ancêtres», le crucifix aura été légué à mes enfants par la génération de leurs grands-parents!

Selon le même *Petit Robert*, les ancêtres sont «les ascendants au-delà du grand-père». Bref, la valeur patrimoniale du crucifix lui est maintenant conférée a posteriori. Cela n'est pas une raison pour le rejeter. Mais il faut creuser la question. Le Québec dispose pour ce faire d'une commission des biens culturels à laquelle je suggère d'en confier l'étude.

Secundo, le professeur Rouillard explique le geste

de Maurice Duplessis pour des raisons avant tout politiques: «Cette décision de Duplessis n'est pas fortuite; elle correspond au désir du nouveau gouvernement d'effectuer un virage dans les relations entre l'Église et l'État québécois. Duplessis veut montrer qu'il se distingue des gouvernements libéraux antérieurs en étant davantage à l'écoute des principes catholiques.» Pour sa part, le secrétaire de la province de l'époque, Albin Paquette, qui s'est attribué la paternité de cette initiative, écrivait en 1977: «Je déclarais dans un discours à la Chambre que je voulais, par ce geste, donner aux valeurs spirituelles et religieuses l'importance qui leur revient dans notre société chrétienne.» (J.-G. Pelletier, «Le crucifix à l'Assemblée nationale», *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, novembre 1988.) Louis-Philippe Roy, de *L'Action catholique*, avait vu dans ce geste un «acte de foi».

Ambiguïté

J'ajouterais ceci: selon l'ecclésiologie du temps (et qui disparaîtra avec Vatican II), l'Église et l'État constituent deux «sociétés parfaites» en ce qu'elles disposent toutes les deux des moyens adéquats pour atteindre leurs fins. Mais l'Église poursuit une fin d'ordre spirituel, c'est-à-dire le salut de ses membres, et s'estime donc responsable de définir les valeurs individuelles, sociales et surtout morales qui, au sein d'une nation catholique comme la nôtre, sont susceptibles de mener chacun à cette fin. Elle n'hésite donc pas à intervenir dans les affaires publiques.

C'est dans cette même perspective que l'Église revendique, entre autres, la responsabilité d'assurer la gouvernance du système éducatif dont la fin ultime est, à ses yeux, le salut des personnes. Cette responsabilité, l'État la lui reconnaît dès 1855 et jusqu'en 1964, année de la création du ministère de l'Éducation.

On le voit, la valeur patrimoniale du crucifix de l'Assemblée nationale, compte tenu tant de son histoire propre que des rapports historiques entre l'Église d'ici et l'État, est aussi ambiguë.

Cette ambiguïté perdure aussi à travers le dispositif scénographique dans lequel il est placé. Accroché au-dessus du siège de la présidence, comme dans les églises au-dessus du maître-autel, la croix renvoie en soi à sa signification religieuse première. Les parlementaires ne le voient sans doute plus. Mais les visiteurs, et surtout les visiteurs étrangers, ne peuvent pas ne pas se demander si l'État québécois n'est pas officiellement catholique. C'est le propre des symboles de recevoir des interprétations diverses. Mais pour le commun des mortels, le crucifix, c'est le symbole identitaire par excellence de l'Église catholique. Il s'en trouve sur toutes ses églises, et ce n'est pas pour des raisons patrimoniales.

La présence de ce crucifix soulève par ailleurs la question plus générale de la présence d'un symbole

religieux, en outre particulier à une confession, dans cet espace public qu'est le Salon des représentants de la nation québécoise, nation marquée par le pluralisme religieux et séculier toujours grandissant, malgré la prédominance démographique des chrétiens. Ce pluralisme se reflète aussi parmi les parlementaires et ira probablement croissant.

Pour sa part, Fatima Houda-Pepin, de confession musulmane, se sent à l'aise. D'autres, peut-être pas, et ce, même s'ils sont nés et ont grandi dans un Québec chrétien et catholique, qui s'est longtemps affiché comme tel. Aussi, même en affirmant d'emblée la valeur patrimoniale de ce crucifix, il n'est pas certain qu'il soit sage de le maintenir là en raison de l'ambiguïté qui perdurera.

Ailleurs au Parlement

L'Assemblée nationale, comme les salles de conseils municipaux et les tribunaux, sont des lieux où agit l'État. Aussi importe-t-il que les citoyens qui s'y retrouvent comme acteurs principaux ou témoins puissent se savoir et se sentir pleinement égaux devant la loi, quelles que soient leurs croyances.

Peut-être ce symbole porte-t-il effectivement atteinte à la liberté de religion ou de conscience de ces citoyens et à l'égalité de tous devant la loi. C'est là une question qui mérite d'être examinée plus à fond par la Commission des droits et libertés de la personne, comme elle l'a déjà fait en ce qui concerne la prière dans les salles de conseils municipaux afin d'éclairer le débat public.

Enfin, malgré les circonstances qui ont vu apparaître le crucifix à l'Assemblée nationale, je suis pour ma part sensible à l'argumentaire patrimonial. Mais dans cette perspective, il y aurait lieu de le déplacer à l'intérieur de l'Hôtel du Parlement, à un endroit où cette valeur serait reconnue sans ambiguïté aucune.

Quand on visite ce bâtiment, on peut voir dans le corridor du rez-de-chaussée des illustrations qui racontent l'histoire du Parlement. On peut y admirer la galerie des portraits des présidents de l'Assemblée législative, devenue nationale en 1967 (y compris un magnifique Lemieux). On peut lire une plaque commémorative de cette loi des années 1830 accordant aux juifs du Bas-Canada les mêmes droits civiques qu'aux autres sujets de Sa Majesté. On pourrait aussi déplacer ce crucifix dans ce corridor en y apposant une plaque rappelant son histoire et sa signification patrimoniale.

On pourrait faire mieux. On pourrait ouvrir, dans une salle de ce même corridor ou dans un autre lieu accessible au public, un petit musée de l'Assemblée nationale du Québec dans lequel on retrouverait les objets les plus précieux de son patrimoine. Et c'est là qu'on pourrait y «porter la croix».

Le Québec et la gestion du pluralisme religieux

Une société de plus en plus distincte

MARTIN GEOFFROY

Professeur adjoint au département de sociologie de l'Université de Moncton

Extraits d'un chapitre de l'ouvrage collectif *Laïcité - Enjeux et pratiques, à paraître aux Presses de l'Université de Bordeaux à l'automne 2007*

En matière de gestion du pluralisme religieux, le Québec est une société de plus en plus distincte du reste du Canada. Il a notamment une tendance plus marquée à vouloir se rapprocher du modèle français de gestion du religieux dans la sphère publique et de s'éloigner du modèle canadien traditionnel de l'«accommodement raisonnable».

Lorsqu'il est question des rapports entre l'État et la religion, les historiographies canadienne et française se distinguent singulièrement, et ce n'est que depuis quelques années que certains auteurs et idéologues tentent, sans grand succès, de trouver des similitudes entre les deux histoires.

Ces tentatives infructueuses d'inventer une histoire de la laïcité au Québec et au Canada montrent non seulement à quel point il n'y a aucune tradition laïciste au Canada d'un point de vue historique mais aussi que le Québec se distingue en la matière depuis une dizaine d'années en se rapprochant de plus en plus de la position française à cet égard. Le reste du Canada, lui, évolue plutôt dans une autre direction, plus proche d'une gestion «à l'américaine» du fait religieux.

Une coupure historique

Dans le reste du Canada, la religion est beaucoup moins montrée du doigt qu'elle peut parfois encore l'être au Québec. Il faut dire que toute la trame narrative de l'histoire de la Révolution tranquille au Québec possède des repères historiographiques bien particuliers dans lesquels la religion catholique, et par le fait même la religion en général, est associée de près à l'«ancien régime».

La province de Québec est le seul territoire nord-américain qui a vécu une coupure historique relative radicale impliquant une religion dominante associée de près à un régime politique. Il ne faut donc pas s'étonner qu'après la coupure, il y ait eu un resac notable de la religion auprès d'une population ayant subi un régime politico-religieux rigide pendant près de deux siècles. Mais les similitudes avec la France s'arrêtent bien là puisque cette histoire «laïque» n'est vieille que d'une quarantaine d'années au Québec alors que la laïcité républicaine française date de déjà plus de 200 ans.

Pas un pays

Il y a une autre distinction importante à faire entre les situations québécoise et française: le Québec n'est pas un pays, il est soumis jusqu'à nouvel

ordre aux lois et à la Constitution canadiennes.

En général, le droit canadien se montre plus ouvert que le droit français à l'expression ouverte des appartenances religieuses dans la sphère publique. Cette tradition de tolérance envers la diversité religieuse a favorisé le développement du principe juridique de l'accommodement raisonnable dans le contexte canadien. L'accommodement raisonnable, c'est l'obligation de prendre des mesures raisonnables pour protéger le droit à l'égalité. Une religion peut ainsi «négocier» en quelque sorte sa place dans l'espace public canadien en ayant recours aux tribunaux pour faire valoir son droit de s'afficher en public, à la condition que la demande soit «raisonnable».

En France, c'est plutôt le contraire: l'État a lui-même recours aux tribunaux pour exclure de force toutes formes de signes religieux «ostensibles» de l'espace public.

Au Canada, la «liberté de religion» est un des énoncés fondamentaux de la Charte canadienne des droits et libertés, qui date de 1982 et fait office de loi suprême du Canada depuis cette époque. Dans l'esprit multiculturaliste canadien, la Charte vise à protéger toutes les minorités contre la «tyrannie de la majorité».

Depuis l'avènement de la Charte, plusieurs jugements de la Cour suprême du Canada, qui ont fait office de jurisprudence, ont défini juridiquement les différentes dispositions de la Charte portant sur la religion. En 1985, l'arrêt «R. contre Big M Drug Mart» a mené la cour à définir «la liberté de religion» au Canada: «Le concept de liberté de religion se définit essentiellement comme le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse, le droit de professer ouvertement des croyances religieuses par leur mise en pratique et par le culte ou par leur enseignement et leur propagation.» Mais l'exercice de la liberté de religion n'est pas absolu. Par exemple, si l'exercice de la liberté de religion contrevient à celui d'une autre religion ou même à celui d'un non-croyant, la loi canadienne pourra alors imposer des «limites raisonnables» à cet exercice. L'exercice de la liberté de religion au Canada entraîne donc des «accommodements raisonnables» qui évitent habituellement le recours aux tribunaux.

Le cas de la controverse du port du kirpan est un exemple concret de la thèse avancée par ce texte. Le 2 mars 2006, la Cour suprême du Canada, en rendant un jugement favorable au jeune Gurbaj Singh Multani dans la cause qui l'opposait à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, a ouvert le débat sur la place de la religion dans la société québécoise. Le jugement de 82 pages applique les règles habituelles de l'accommodement raisonnable en permettant le port du kirpan à l'école publique, à la condition que l'objet soit dissimulé sous le vêtement de l'élève dans un étui de tissu cousu.

Le gouvernement du Québec, qui avait porté en appel un jugement de la Cour supérieure du Québec

rendu en 2002 en faveur du jeune Multani, s'est ainsi fait rappeler qu'il était toujours soumis à la Constitution canadienne, qui défend la liberté de religion. Fait à souligner, le port du kirpan était déjà toléré depuis un certain temps dans les écoles des provinces à majorité anglophone de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ceci montre donc qu'il y a bel et bien une politisation du débat sur la place de la religion dans l'espace public québécois qui n'a pas son équivalent au Canada anglais.

Laïcisation n'est pas laïcité

L'association entre la «société moderne» et la laïcité est l'argument le plus souvent avancé par les tenants du modèle de laïcité française pour justifier ses demandes de faire disparaître la religion de l'espace public. La pensée moderne devrait être représentée par un «humanisme naturaliste et laïque». La religion relève donc de ce passé mythifié du Québec «d'avant la Révolution tranquille».

Cette idéologie scientifique n'est pas nouvelle en soi: on la retrouve tout au long de l'histoire de la laïcité en France. Elle sert essentiellement à justifier le fait que la laïcité est un principe qui a des fondements scientifiques universels.

La seule similitude entre les régimes canadien et français de gestion du religieux, c'est la séparation de l'Église et de l'État. Une analyse comparative sérieuse doit commencer par ce pont comparatif pour permettre l'élaboration de nouveaux modèles d'analyse.

La laïcité, en tant que principe juridique et concept historique, n'existe pas au Canada; tout au plus peut-on parler d'un lent processus de laïcisation des institutions publiques canadiennes et québécoises depuis le début des années 60. Par exemple, la déconfessionnalisation des écoles publiques au Québec ne date que de juillet 2000, ce qui est relativement récent.

Le système canadien de gestion du religieux est basé sur la notion juridique et idéologique du multiculturalisme et de la diversité canadienne. Dans ce contexte, la religion fait partie intégrante de la «mosaïque» des sous-cultures canadiennes.

Même si les Québécois sont généralement devenus plutôt indifférents aux religions, les succès récents des adeptes de la laïcité montrent que le Québec, beaucoup plus que le Canada anglais, est influencé par l'idéologie laïciste française. D'ailleurs, il n'y a pas d'organisation équivalente au Mouvement laïque québécois au Canada anglais ni chez les minorités francophones hors Québec.

Malgré cela, l'influence et la crédibilité d'un modèle laïciste de gestion du religieux augmentent petit à petit auprès de l'élite québécoise et du gouvernement du Québec. Mais le mouvement laïque reste divisé entre une laïcité ferme et une laïcité plus tolérante.

Une chose reste certaine, c'est que les divisions entre le Canada et le Québec sur la question de la gestion du fait religieux dans l'espace public semblent s'accroître de plus en plus.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont, Philippe Piquin (commis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélat (théâtre et cinéma Culture); Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Ballarçon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpeltier (titres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Talbot (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Putrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebal, Mélisande Simard (publicitaires), Rachel Rochefort (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

CAMÉRA

SUITE DE LA PAGE 1

avion, elle relève de la fantaisie pure.

Jocelyn Michel est photographe pigiste et travaille souvent pour la revue *Famous Québec*. Il avait l'habitude de croquer les vedettes avec sa caméra. « Mais ça donne souvent des prises de vue tellement plates. Or les acteurs aiment jouer. C'est leur métier. Il suffit de les entraîner ailleurs, de leur dire: "Tu es un gambler, un tueur à gages, un laveur de chars. Tu viens de trouver un corps mort". »

Le directeur des Publications Famous Québec, Mathieu Chantelais, l'a encouragé à sortir des sentiers battus, lui réservant une page pour ses prises de vue insolites. Il a continué, faisant ses repérages lui-même, dégoutant des accessoires ici et là, comme ce tableau sylvestre de 50 livres superposé au véritable sous-bois où Anne-Marie Cadieux pose en nymphe moderne.

La série avait commencé à l'automne 2005 avec le seul comédien français du lot, Romain Duris. En guise d'accessoires: un escabeau et un néon dans un entrepôt verdâtre de l'édifice Belgo. C'était parti.

Né à Arvida, Jocelyn Michel ne se destinait pas à la photographie. « C'est arrivé par accident », assure-t-il. Lors de ses études en sciences pures, un cours complémentaire en photo a scellé sa vocation.

Cette série, il la filme sur pellicule, retravaillant le tout au numérique. « Je veux marier la tradition à l'innovation », dit-il. Sa stance: « Une distance entre le sujet et ma caméra. » Il monte à l'assaut des mondes imaginaires, tout en couleurs et en décors déliants, collés aux réalités québécoises plus ou moins trash. Certains tableaux sont poétiques, tel celui de Pascale Bussièrès en prière sur une nappe à pique-nique au parc LaFontaine. D'autres sont inquiétants, par exemple Roy Dupuis en jaquette d'hôpital contemplant un squelette, variation sur la vanité de l'existence.

Dernièrement, Jocelyn Michel s'est enhardi à créer une composition à trois personnages: Gilles Renaud, Juliette Gosselin et Sylvie Moreau soudain otages d'une scène d'accident avec ambulance. « On a loué le pont Champlain, reçu l'aide de la Croix-Rouge. Mon rêve est d'aller de plus en plus loin dans ce sens-là. »

« Jusqu'ici, ça s'est passé souvent très vite, précise-t-il. Je faisais des photos pour Famous et entraînai les comédiens un moment dans un décor à côté. Comme Marie-Chantal Perron, à l'heure du tournage de Tout sur ma mère. On était près de l'aéroport de Saint-Hubert. Je lui ai dit: "Viens avec moi cinq minutes." Elle a fait mine de s'envoler. Et voilà! »

L'expo a bénéficié d'un sérieux coup de pouce des Rendez-vous du cinéma québécois, qui se sont à juste titre entichés de la série. L'an dernier, ils avaient épaulé Jocelyn Michel pour monter et accrocher six de ses photos à la Cinéma-thèque québécoise (reprises au Festival de l'Abitibi). Jocelyn Michel considère le cadre de la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal comme son vrai pied à l'étrier.

Son but consiste à réunir une trentaine de photos en album. A son tableau de chasse, il brûle d'ajouter entre autres Michel Côté, Patrick Huard, Rémy Girard, Ginette Reno, Elise Guilbault, Julien Poulin, Marc-André Grondin...

Et des cinéastes?

« Je pense à Denis Arcand, bien sûr. Ce serait formidable de le diriger en train de diriger... »

Jusqu'ici, le jeune photographe n'a reçu l'aide d'aucune institution publique. Il vient tout juste de frapper à la porte du Conseil des arts du Canada, à travers une demande de bourse. « J'aurais besoin d'argent pour le livre, bien entendu, mais aussi pour faire des mises en scène plus compliquées: virer des chars à l'envers, impliquer les pompiers... »

De telles photos mises en scène existent aux États-Unis et en Europe, évidemment. Mais le concept n'avait jamais vraiment été exploité au Québec. Jocelyn Michel revendique les influences des maîtres du genre: Jeff Wall (pour l'orchestration), Gregory Crewdson (pour les montages contrastés), David LaChapelle (pour le côté farfelu).

Où pousse-t-il son inspiration? Ici et là. Parfois, un lieu appelle l'histoire; parfois, le profil de l'acteur commande une couleur de mise en scène; parfois, une situation absurde impose sa loi. Le *bad guy* du cinéma québécois, Pierre Lebeau, a été capté dans une salle de bains publique ensanglantée d'une scène de crime. « Je voulais quelque chose à la *Quentin Tarantino* », dit-il. Patrice Robitaille se retrouve dans une décharge publique en train de relier des fils électriques. « Ça s'intitule "Le branché". »

« À travers mes photos, je raconte une histoire, conclut ce jeune photographe au talent fou. Au spectateur le soin de la réinventer à sa guise. »

Le Devoir

Enfin du boulot pour le réparateur Maytag

Toronto — Maytag procède au rappel volontaire d'environ 201 540 lave-vaisselle de marques Maytag et Jenn-Air vendus au Canada dans des magasins à rayons, des magasins d'appareils électroménagers ainsi que des centres de rénovation car ils peuvent s'enflammer. Les modèles, de prix allant de 399 \$ à 999 \$ CAN, ont été vendus de juillet 1997 à juin 2001; ils ont été fabriqués aux États-Unis. Dans certains cas, l'agent de rinçage peut couler du distributeur et entrer en contact avec le câblage interne du lave-vaisselle, ce qui peut générer un court-circuit et des flammes, et poser ainsi un risque d'incendie. Les consommateurs doivent cesser immédiatement d'utiliser les produits visés par le rappel. — PC

Précision

Dans l'article intitulé « Un ancien candidat à la direction du PQ claqué la porte », publié dans notre édition du 1^{er} février, nous citons Ghislain Lebel rapportant des propos de la chroniqueuse Josée Legault. Avant de la citer, nous aurions dû vérifier auprès de cette dernière si M. Lebel rendait vraiment justice aux opinions de la chroniqueuse. Nous nous en excusons auprès d'elle.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause. Les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CLIMAT

Un comité sénatorial enquête sur les tentatives de l'administration Bush de museler des chercheurs

SUITE DE LA PAGE 1

aussi les conclusions de plusieurs centaines d'études réalisées par plusieurs milliers de chercheurs à travers le monde, dont les conclusions généralement convergentes sont actuellement validées à Paris par un groupe scientifique qui requiert pour chaque mot l'unanimité des 500 participants. Les conclusions du GIEC sont pour une grande part basées sur plusieurs études de la NASA et de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis, un pays dont l'administration fédérale renie pourtant le protocole de Kyoto. Enfin, notons que l'Académie nationale des sciences des États-Unis, dont les négationnistes canadiens citent la critique d'un des chercheurs, a approuvé l'été dernier une déclaration conjointe avec quatre autres grands pays émetteurs de gaz à effet de serre, déclaration qui va précisément dans le sens des conclusions du GIEC.

D'ailleurs, hier à Paris, les débats se sont enflammés, selon l'Agence Associated Press, autour de la marge d'erreur de la conclusion centrale du GIEC, qui attribue clairement aux humains le réchauffement en cours de la planète. Alors que le groupe scientifique concluait qu'il est « très probable » que le réchauffement soit d'origine humaine (c'est-à-dire probable à plus de 90 %), certains auraient voulu qu'on dise « quasiment certain » (c'est-à-dire à plus de 99 %). Mais la délégation de la Chine, le pays qui, l'an prochain, devrait devenir le premier émetteur en importance sur la planète, s'est opposée à tout durcissement supplémentaire de la formulation, ont rapporté les délégués de la Barbade, Leonard Fields, et du Zimbabwe, Washington Zhakata.

La conclusion finalement retenue — le « très probable » suggéré par le GIEC — va quand même plus loin que celle du rapport de 2001, qui affirmait, sans préciser le degré de fiabilité de l'assertion, que le réchauffement était « probablement » attribuable aux émissions de CO₂ d'origine humaine.

Pendant ce temps, au Canada, le Conference Board déplorait, étude à l'appui, qu'on parle trop peu ici de la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, ce qu'on devrait faire plutôt que de toujours discuter, comme le font les écologistes et les politiques, de la nécessité de mobiliser les énergies pour agir sur les causes du problème. Dans un communiqué rédigé uniquement en anglais, le Conference Board dit estimer que « quoi qu'on fasse pour réduire les émissions, le climat va changer et cela affectera les Canadiens », expliquait son vice-président, Gilles Rhéaume. La baisse des niveaux des Grands Lacs, donnait-il en exemple, risque de provoquer des pénuries d'eau et de modifier les récoltes dans les Prairies canadiennes alors que les trois régions côtières du pays seront aux prises avec la hausse du niveau des mers.

Il faut, selon le Conference Board, mettre en avant dès maintenant des politiques « d'adaptation » aux changements climatiques, axées sur les problèmes que les institutions publiques et le secteur privé devront affronter. Selon le Conference Board, les politiques, le public et les médias passent à côté d'une dimension fondamentale des changements climatiques en parlant trop peu des problèmes d'adaptation et en mettant trop l'accent sur la lutte contre les changements climatiques, un dossier qui a fait beaucoup jaser mais qui a suscité peu d'action, soutient l'organisme.

À l'opposé de cette démarche, un groupe d'investisseurs institutionnels américains totalisant des actifs de 41 trillions \$US a demandé hier aux 2400 sociétés industrielles les plus importantes de la planète de dévoiler dès maintenant et chaque année leurs émissions de gaz à effet de serre afin que tout le monde puisse suivre leur progression ou le danger qu'elles représentent pour la sécurité climatique. Ces 284 grands investisseurs estiment que le Carbon Disclosure Project, qui vise à préciser aux investisseurs la dépendance au carbone des sociétés industrielles, est désormais un incontournable pour qui veut vraiment donner l'heure juste à propos de ses perspectives d'avenir sur le plan économique. Ces grands investisseurs plaident pour un changement draconien des politiques gouvernementales dans la lutte contre les sources d'émissions car, à leur avis, il serait inutilement coûteux d'investir dans l'adaptation si le problème n'est pas attaqué à sa source même.

Le Congrès s'échauffe

Les conclusions du prochain rapport du GIEC et les majorités démocrates au Congrès modifient totalement le débat sur les changements climatiques.

C'est ainsi que la sénatrice Hillary Clinton et son principal adversaire à l'investiture démocrate, le sénateur Barack Obama, ont tous deux signé au cours des derniers jours le projet de loi présenté au Sénat par Joe Lieberman, un indépendant du Connecticut et ancien colistier d'Al Gore, ainsi que par le sénateur républicain John McCain, de l'Arizona. Ce projet de loi, un des cinq récemment déposés au Congrès, propose de ramener d'ici 2012 les émissions de GES des États-Unis au niveau de 2004 avec, par la suite, une baisse annuelle de 2 % pour atteindre une réduction globale de 60 % d'ici 2050.

Tous les projets de loi déposés proposent un plafonnement des émissions des grands émetteurs — et, dans certains cas, des émissions de tous les secteurs économiques — ainsi que la mise en place d'un marché de crédits d'émissions, calqué sur le modèle européen, ce que l'administration Bush et les promoteurs des combustibles fossiles refusent totalement.

Le comité sénatorial où les grands figures du Sénat se sont presque toutes prononcées cette semaine pour un engagement ferme des États-Unis dans la bataille du climat siège en même temps qu'un autre comité sénatorial qui instruit une enquête sur les tentatives de l'administration Bush de museler les chercheurs de la NASA et de la NOAA, notamment, afin qu'ils ne parlent pas publiquement de leurs travaux et, surtout, qu'ils évitent les conclusions et les commentaires contraaires aux vœux de l'administration. Le nombre d'interventions visant à forcer la science du climat dans le sens des visées de l'administration Bush est tel que le Sénat a ouvert une enquête publique.

Le Devoir
Avec l'Associated Press
et l'Environmental News Service

JUSTICE

SUITE DE LA PAGE 1

vœu risque de ne pas être exaucé.

« Je ne pense pas que ça va changer de direction », indique au *Devoir* Geneviève Breton, la directrice des communications de M. Nicholson. En fait, on chuchote en coulisse, depuis le remaniement ministériel de début d'année, que le nouveau ministre n'a pas le mandat de modifier en substance les projets de loi déjà déposés. On rappelle à ce titre que le premier ministre Stephen Harper les a souvent annoncés lui-même. « M. Harper a toujours été derrière M. Toews. Le mandat était clair, il n'a pas changé », assure une source gouvernementale fiable, qui ajoute que M. Nicholson « est au moins aussi à droite que M. Toews ».

Déjà, M. Nicholson a annoncé la semaine dernière qu'il ne reviendrait pas sur une décision de M. Toews, contestée par tout le monde juridique, modifiant la composition des comités de sélection des juges. Comme prévu, donc, un représentant des corps policiers siégera à ces comités et le représentant de la magistrature n'y aurait plus droit de vote, avec pour résultat que ce sont les membres nommés par Ottawa qui détiendront la majorité. Le Barreau du Québec a dit craindre que ce changement ne permette à Ottawa de choisir ses juges selon un « profil ».

Le Barreau du Québec s'oppose aussi au projet du gouvernement conservateur de relever à 16 ans l'âge de consentement sexuel parce qu'il instaure ainsi un automatisme aveugle pouvant conduire à criminaliser des personnes ne faisant rien de mal.

« Nous nous interrogeons sur l'opportunité d'une initiative qui aurait pour effet de criminaliser des activités de nature sexuelle auxquelles se livre une partie de la population », écrit le bâtonnier Stéphane Rivard dans une lettre datée du 14 novembre et adressée au ministre fédéral de la Justice de l'époque, Vic Toews. Cette lettre constitue la première intervention connue du Barreau du Québec à propos du projet de loi fédéral.

Le bâtonnier (sorte de président de l'association des avocats du Québec) rappelle que la loi actuelle exige déjà du juge qu'il considère la différence d'âge entre les deux personnes en cause, l'évolution de leur relation amoureuse et l'emprise et l'influence qu'exerceait l'adulte sur l'adolescent. « Ces critères, lorsqu'ils sont bien appliqués, favorisent la condamnation en fonction des circonstances indésirables de l'acte et non du seul fait de l'âge des parties », ajoute le bâtonnier. M. Rivard conclut donc qu'il serait préférable de se questionner « sur l'efficacité de la loi telle

qu'elle est présentement » avant de vouloir la modifier.

Le projet de loi déposé par les conservateurs fait passer de 14 à 16 ans l'âge à partir duquel un adolescent est réputé capable de consentir à avoir des relations sexuelles. Si une personne de moins de 16 ans a des relations avec une personne de plus de cinq ans son aînée, ce conjoint plus âgé pourra être poursuivi. Il pourrait en outre être désigné délinquant sexuel et fiché dans le registre conçu pour garder la trace de ces criminels. Ce projet de loi n'a pas encore été adopté.

Le Barreau se tient coi aujourd'hui car il espère trouver en la personne de Rob Nicholson un ministre plus ouvert à ses préoccupations. « Nous voulons donner une chance au cœur », expliquait-il y a quelques jours au *Devoir* la porte-parole Sylvie Berthiaume.

M. Nicholson, un conservateur de Niagara Falls, occupait auparavant la fonction très peu connue du public de leader en Chambre. Homme discret, plusieurs analystes ont conclu qu'il contribuerait à adoucir l'image du gouvernement conservateur dans le domaine de la justice criminelle. Mais M. Nicholson n'est pas nécessairement moins catégorique sur ces questions que son prédécesseur.

Il appartient à la filiale du feu Parti progressiste-conservateur. Il a représenté sa circonscription à la Chambre des communes de 1984 à 1993. Lors du vote de juillet 1987 sur le rétablissement de la peine de mort au Canada, il avait voté en sa faveur (l'initiative avait été défaite par 21 voix). Il avait voté contre le projet de loi C-43 en mai 1990 qui rétablissait un droit, mais très limité, à l'avortement. (Il avait aussi voté contre un projet de loi similaire deux années plus tôt.) Plus récemment, en juin 2005, M. Nicholson avait voté, comme la presque totalité de son caucus, contre le projet de loi autorisant le mariage entre les personnes de même sexe et pour la réouverture de ce débat en décembre dernier.

Des 11 projets de loi relevant du ministre de la Justice, huit sont encore à l'étude à la Chambre des communes. De ce nombre, plusieurs suscitent la controverse. Outre celui sur l'âge de consentement sexuel, il y a celui relevant les peines minimales pour les crimes commis avec des armes à feu, celui qui renverse le fardeau de la preuve sur l'accusé quand vient le temps de le désigner criminel dangereux ou encore celui réduisant les défenses possibles des personnes accusées d'avoir conduit en état d'ébriété.

Le Devoir

MÉDICAMENT

« Nous approchions du moment où nous allions voir des fabricants retirer leurs produits des tablettes des pharmacies »

SUITE DE LA PAGE 1

vulnérables sur le plan financier, soit tous les aînés qui reçoivent 94 % ou plus du supplément de revenu garanti, de même que les prestataires d'assistance emploi sans contraintes sévères à l'emploi, les prestataires avec contraintes temporaires et les titulaires d'un carnet de réclamation.

Tous les autres Québécois seront assujettis aux règles de cette nouvelle politique qui met un terme au gel des prix des médicaments. Selon le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard (accompagné pour l'occasion des ministres de la Solidarité sociale et du Développement économique), ce dégel était inévitable. « Le maintien de cette position était devenu intenable et impossible dans un contexte nord-américain qui voit les prix des médicaments grimper sans cesse. [...] Nous approchions du moment où nous allions voir des fabricants retirer leurs produits des tablettes des pharmacies et des établissements. »

Cette nouvelle a fait le bonheur de l'industrie pharmaceutique hier, qui réclamait avec force la fin de la politique de non-augmentation des prix des médicaments, en vigueur depuis 1994. L'industrie a aussi vu la règle des 15 ans, qu'elle a âprement défendue, être reconduite dans sa forme actuelle. Le dégel sera toutefois rigoureusement balisé, a promis le ministre Couillard.

Ainsi, la hausse maximale permise devra correspondre à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). Des ententes dont les termes n'ont pas été rendus publics ont été conclues en ce sens avec les compagnies pharmaceutiques, mais des dispositions ont aussi été prévues pour une renégociation à la pièce. Ainsi, un fabricant pourra réclamer une hausse supérieure à celle permise s'il le juge à propos. Dans ce cas précis, il reviendra au ministre de trancher.

Hier, il a été impossible de savoir si de telles ententes risquent de se multiplier ou non une fois la politique en vigueur. Au ministère, on juge que ce recours restera somme toute marginal. « L'impression voulant que tous les fabricants vont demander une dérogation est fautive et alimente un stress inutile. On s'attend à ce que ce soit un recours ponctuel », a indiqué le sous-ministre Roger Paquet, d'autant que « tout cela reste assujéti à l'entente qui fait que le prix le plus bas au Canada est garanti au Québec », a renchérit M. Couillard.

Dans le souci de faire baisser les coûts du régime, cette politique introduit également un nouvel encadrement des médicaments génériques. Dès juin 2007, le prix du premier médicament générique sera limité à 60 % du prix du médicament innovateur alors qu'il sera fixé à 54 % pour les suivants. Enfin, la marge bénéficiaire maximale des grossistes en médicaments sera ramenée de 9 % à 7 %.

Dans l'ensemble, toutes ces mesures financières auront un impact minime sur le portefeuille des contribuables, a assuré le ministre Couillard, qui chiffre ce montant à 15 millions de dollars sur un budget qui a atteint les trois milliards en 2006. « Il faut faire la résultante de toutes les mesures, celles qui augmentent les coûts et celles qui diminuent. Au total, elles auront un impact marginal. On parle d'un demi de 1 %. [...] Les déterminants qui poussent sur le coût des médicaments sont ailleurs: dans le vieillissement, dans le nombre d'ordonnances qui augmente sans cesse et dans l'arrivée de nouvelles molécules. »

Voilà pourquoi la politique du médicament fait aussi de l'usage optimal un cheval de bataille de premier plan. Au Québec, 10 % des hospitalisations sont liées à un problème de médication. Des ressources supplémentaires seront donc déployées pour faire baisser ce triste bilan. Au nombre des mesures proposées, on compte l'introduction d'un service téléphonique Info-Médicaments — futur petit frère du bien connu Info-Santé —, la promotion de la médication à domicile et l'informatisation de l'acte thérapeutique entre le pharmacien et le médecin.

Québec s'immisce aussi dans la manière de faire des pharmaciens et des grossistes en les invitant à se doter d'un code de pratique clair dont le respect sera une exigence supplémentaire. Les rabais négociés au volume par les pharmaciens avec les fabricants de médicaments seront ainsi plafonnés à 20 %, une initiative jugée « futile, contre-productive et inéquitable » par l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP). « Non seulement [cette mesure] ne profitera ni au gouvernement, ni aux citoyens du Québec, mais elle fragilisera la pharmacie québécoise », a commenté son directeur général, Normand Cadieux.

Selon l'AQPP, cette mesure créera un préjudice pour les patients qui seront les premiers touchés par cette mesure. Ces rabais sont souvent réinjectés de façon à assurer un service plus rapide et plus efficace, par exemple en augmentant le personnel, arguait l'association. « La stratégie du ministre aura pour seul effet de prendre de l'argent chez les pharmaciens, donc dans le système de santé du Québec, et de l'acheminer ailleurs dans le monde, notamment en Ontario, à indiqué M. Cadieux. Je ne vois pas en quoi les Québécois y gagneront quelque chose. »

Rappelons que lors de sa création, en 1997, le régime public d'assurance médicaments coûtait 1,1 milliard de dollars. Depuis, sa croissance a été exponentielle, avec une augmentation moyenne de 12,5 % par année. Depuis quelques années, on observe toutefois une tendance à la baisse. En 2006, ce taux était passé à 6,1 %. Le ministre Couillard a bon espoir que sa politique maintienne un taux semblable pour les trois prochaines années. « Idéalement, nous visons les 5 % », a-t-il précisé.

Le Devoir

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390